

## Benbouzid appelle au respect des règles pour «maintenir la stabilité»

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, le Pr Abderrahmane Benbouzid s'est félicité, samedi à Alger, des résultats obtenus en matière de lutte contre le Coronavirus et de la baisse des contaminations, ce qui «permettra au secteur de reprendre les activités médicales gelées». Dans une dé-

claration à la presse en marge d'une visite d'inspection des deux nouveaux services des urgences aux CHU Mustapha Pacha et Nafissa Hamoud (ex-Parnet), le ministre a précisé que la baisse des cas de contamination durant ces dernières semaines était due à «la participation efficace de tous les secteurs et de toutes les

franges de la société, en dépit du fait que certains ne respectent toujours pas le port obligatoire du masque». Il s'est félicité, à cet égard, des résultats accomplis, ce qui permettra au secteur, a-t-il dit, de reprendre les activités médicales gelées suite à la propagation du virus.

Lire en page 3

La Commission a été installée par le Président Tebboune

# Le chantier de la nouvelle loi électorale est lancé

En matière d'élections, le Président Abdelmadjid Tebboune veut une rupture totale avec les mauvaises pratiques du passé, c'est-à-dire essentiellement le système des quotas dans la répartition des sièges et l'achat des consciences.

Il veut séparer argent et politique. [Lire en p.2](#)



## tindouf

### La campagne de traitement du palmier a donné de bons résultats

La campagne de traitement du palmier contre les maladies du Boufaroua et du Myelois a donné de «bons» résultats dans la wilaya de Tindouf, a-t-on appris hier de la direction des services agricoles (DSA).

## pôle universitaire de Laghouat

### Inauguration de plusieurs infrastructures scientifiques

Le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane, a inauguré samedi plusieurs infrastructures universitaires, dont une plate-forme des technologies d'analyses physico-chimiques, au pôle universitaire de Laghouat.

## saïda

### Nécessité de rétablir la confiance entre la société civile et les institutions de l'Etat

Le conseiller auprès du président de la République, chargé du mouvement associatif et de la communauté nationale à l'étranger, Nazih Berramdane a insisté, samedi à Saïda, sur la nécessité de rétablir la confiance entre la société civile et les institutions de l'Etat pour l'édification de l'Algérie nouvelle.



La commission a été installée par le Président Tebboune

# Le chantier de la nouvelle loi électorale est lancé

**En matière d'élections, le Président Abdelmadjid Tebboune veut une rupture totale avec les mauvaises pratiques du passé, c'est-à-dire essentiellement le système des quotas dans la répartition des sièges et l'achat des consciences. Il veut séparer argent et politique.**

En installant, samedi, la Commission nationale chargée de l'élaboration du projet de révision de la loi organique portant régime électoral, le Président Tebboune a insisté sur la définition de normes électorales transparentes qui consacrent la rupture totale avec ces anciennes mauvaises pratiques. Il souligne que ce sont des conditions indispensables pour la moralisation de la vie politique et la garantie d'élections reflétant réellement la volonté populaire. C'est ainsi, fait-il observer, que naîtront des institutions démocratiques, intègres, crédibles, de niveau, ouvertes aux jeunes notamment les universitaires et à la société civile. Ce sont les orientations qu'il a données aux membres de la Commission nationale concernant leurs missions. Dans ce sens, le Président Tebboune a rappelé s'être «engagé lors de la campagne électorale à ce que l'Etat prenne en charge le financement de la campagne électorale des jeunes candidats, pour qu'ils ne tombent pas en proie à l'argent sale ou d'origine douteuse». Il avait également promis de lutter contre le phénomène de l'utilisation de l'argent pour influencer sur le processus électoral. Les affaires de corruption qui marquent l'actualité judiciaire ont montré à quel point l'argent sale a infesté les institutions les plus hautes du pays. Des hommes d'affaires et des hauts dirigeants du pays sont poursuivis pour financement électoral occulte. Les médias ont évoqué l'intrusion de l'argent sale des réseaux mafieux et des nouveaux riches dans la confection des listes de candidats aux législatives passées. A l'époque où el 'issaba (le gang) dirigeait le pays, on a entendu dire que même de



■ La définition de normes électorales transparentes consacrent la rupture totale avec les anciennes mauvaises pratiques. (Photo:DR)

hauts postes administratifs rente sous différentes formes (terrains, crédits, im-

## Mohamed Charfi, président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) : «L'ANIE fin prête pour le référendum sur la révision constitutionnelle»

Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi, a assuré, hier dimanche à Boumerdès, où il a supervisé le lancement de l'opération de révision, exceptionnelle, des listes électorales, que son organe (ANIE, n.dlr) était fin prête pour le référendum du 1<sup>er</sup> novembre prochain sur la révision constitutionnelle. «Toutes les conditions étaient réunies pour la réussite de ce rendez-vous. Dès l'annonce par le président de la République de son agenda politique et sa volonté d'opérer un amendement de la Constitution, l'ANIE a pris les choses en main», a-t-il indiqué depuis le siège de la commune de Boumerdès.

Revenant sur les préparatifs menés par l'ANIE pour cette consultation populaire, Mohamed Charfi a affirmé que son organe a inclus les mesures de prévention sanitaire contre l'épidémie du Coronavirus (Covid-19). «Toutes les conditions étaient réunies pour, d'une part, protéger les citoyens de cette épidémie et, d'autre part, afin que ce virus ne soit pas un obstacle à la dynamique du changement inclusif», a poursuivi le président de l'ANIE. L'opération de révision exceptionnelle des listes électorales en prévision du référendum sur l'amendement constitutionnel prévu le 1<sup>er</sup> novembre, a été lancée hier dimanche, a indiqué l'ANIE dans un communiqué. Cette opération intervient, rappelle la même source, suite à la convocation du corps électoral par le président de la République pour le référendum sur l'amendement de la Loi fondamentale du pays prévu le 1<sup>er</sup> novembre 2020.

«Suite à la signature, mardi dernier, du décret présidentiel fixant la date de la convocation du corps électoral pour le référendum sur la révision constitutionnelle, l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) informe l'ensemble des citoyennes et citoyens que la période de révision exceptionnelle des listes électorales débutera le dimanche 20 septembre et se poursuivra jusqu'au 27 septembre 2020», a poursuivi la même source qui a fait cas du lancement, le même jour, d'une campagne de sensibilisation sur ce projet national.

En application de l'article 149 de la loi organique 16-10 du 22 Dhou El Qaâda 1437, correspondant au 25 août 2016, relative au régime électoral, précise l'ANIE, le président de la République, Monsieur Abdelmadjid Tebboune, a signé le mardi 15 septembre 2020, le décret présidentiel portant convocation du corps électoral pour le référendum sur le projet de révision de la Constitution.

Le décret présidentiel fixe, en vertu de l'article 14 de la loi organique 16-10 du 22 Dhou El Qaâda 1437, correspondant au 25 août 2016, relative au régime électoral «la date de la révision exceptionnelle des listes électorales, au 20 septembre courant, pour une durée de 08 jours».

R.M.

portations, voyages gratuits et autres avantages) étaient «achetés» pour les «copains». Les taux élevés d'abstention aux dernières élections législatives et locales ont témoigné de la perte totale de crédit accordé au système représentatif en place et ont traduit la conviction ancrée dans la population que les élections sont préfabriquées et truquées et que leurs voix ne serviront à rien, sachant que le poids de l'argent valait plus que leurs voix. Tout cela est fini. La loi organique relative au système électoral va être révisée pour être conforme aux fondamentaux et «doit être adaptée aux nouvelles dispositions de la Constitution. Pour le président de la République, «les nouvelles normes doivent allier, dans la mesure du possible, compétence et expérience des candidats, notamment dans les grandes villes. De même, tout citoyen ou citoyenne jouissant de ses droits politiques et civiques ne saurait être empêché de se porter candidat, pour des raisons politiques, et ce, en vue de garantir l'égalité des chances pour tous à la candidature ainsi que l'émancipation sociale et politique». La commission est présidée par Ahmed Laraba, professeur universitaire et membre de la Commission du droit international à l'ONU, et Walid Laggoune en est le rapporteur. Elle est composée d'un représentant du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire et de sept professeurs en Droit des universités d'Alger, de Tizi Ouzou, d'Oran, de Sétif, de Tlemcen, de Sidi Bel Abbès et du Centre universitaire de Tipaza. Elle peut recourir aux compétences scientifiques et aux avis des partis politiques et de la société civile.

La cérémonie d'installation s'est déroulée au siège de la Présidence en présence du Premier ministre, Abdelaziz Djerad, du Directeur de cabinet à la Présidence de la République, Noureddine Baghdad Daidj, du ministre de l'Intérieur, Kamel Beldjoud, du ministre conseiller de la Communication, porte-

## REPÈRE

### Chanegriha : «Le référendum sur la Constitution, une "étape cruciale" dans le processus d'édification de la nouvelle Algérie»

Le Général de Corps d'Armée, Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP), a qualifié samedi à Oran le référendum sur la Constitution, prévu le 1<sup>er</sup> novembre prochain, d'«étape cruciale» dans le processus d'édification de la nouvelle Algérie, affirmant la disponibilité du Haut Commandement de l'Armée à faire de ce rendez-vous électoral une «réussite totale», indique un communiqué du ministère de la Défense. «Il m'appartient d'indiquer en cette occasion, alors que nous nous approchons d'une échéance électorale capitale, à savoir le référendum populaire sur le projet de la nouvelle Constitution, prévu pour le 1<sup>er</sup> novembre prochain, que ce rendez-vous électoral constitue une étape cruciale dans le processus visant à tracer les repères du nouvel Etat algérien, comme l'a promis Monsieur le président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, lors de sa campagne électorale», a-t-il indiqué dans une allocution d'orientation prononcée à l'occasion de l'installation officielle du nouveau Commandant de la 2<sup>ème</sup> Région militaire. Le Chef d'Etat-Major de l'ANP a rappelé, à l'occasion, que l'organisation de ce référendum vise à «concrétiser les attentes légitimes des générations de l'indépendance, qui ont exprimé en toute spontanéité et avec une clarté totale, leurs espoirs de bâtir une Algérie nouvelle, Etat de droit, érigée sur de solides fondements, dont la justice, l'équité et l'égalité des chances entre les enfants de la même patrie seraient les piliers, et où l'on aspire, avant toute chose, à l'intérêt suprême de la patrie», précise la même source. Il a affirmé, à ce titre, que «le Haut Commandement de l'Armée nationale populaire, fournira tous les efforts nécessaires afin de faire de cette étape cruciale une totale réussite, en soutenant entièrement les démarches des institutions de l'Etat, visant à atteindre de nouveau la renaissance et le progrès de l'Algérie, grâce aux plus dévoués et intègres parmi ses fils, en particulier les jeunes qui sont l'atout de la nation, en tout temps».

M. Chanegriha a installé officiellement le Général-Major Hadj Laaroussi Djamel dans ses fonctions de Commandant de la 2<sup>ème</sup> Région militaire.

Agence

dence de la République, Belaïd Mohand Oussaïd, du conseiller près le président de la République, chargé des Affaires juridiques et judiciaires, Boualem Boualem. Dans une déclaration à la presse à l'issue de la cérémonie d'installation, le président de la Commission, Ahmed Laraba a réitéré, en son nom et au nom de la Commission, ses remerciements au Président Tebboune «pour la confiance placée en sa personne».

Lakhdar A.

Voir sur Internet  
www.lnr.dz.com

Conseil des ministres

## Mines, Santé, Finances et Agriculture à l'ordre du jour

**Le Président Abdelmadjid Tebboune a présidé, hier dimanche 20 septembre 2020, la réunion périodique du Conseil des ministres. Comme la précédente, elle s'est tenue au siège de la Présidence de la République. La réunion a été consacrée à «l'examen de nombre de dossiers relatifs aux secteurs des Mines, de la Santé, des Finances et de l'Agriculture», selon un communiqué de la Présidence de la République.**



■ L'Algérie a gagné la bataille contre le virus et qu'il faut maintenir la stabilité pour ce qui est du taux de contamination. (Photo : D.R.)

Concernant le secteur des Mines, on sait que l'actualité est dominée par le nouveau schéma de développement du projet intégré de réalisation, exploitation, extraction et transformation de phosphate, d'un montant global de six milliards de dollars, réparti en trois phases, de cinq ans chacune sur trois wilayas: Tébessa, Souk Ahras et Annaba. Le projet consiste en la réalisation d'un complexe dédié à l'extraction et au traitement du minerai au niveau de Bled Elhadba (Wilaya de Tébessa), d'unités de transformation à Oued Kebrit (wilaya de Souk Ahras) pour la production d'acide sulfurique et d'acide phosphorique, d'autres unités à Hadjar Essoud (wilaya de Skikda) pour la production d'ammoniac, d'acide nitrique, de nitrate d'ammonium notamment ainsi que l'extension du port d'Annaba dans le

cadre de l'exportation de produits finis. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait récemment donné instruction pour l'exploitation de tous les gisements existants dans le pays et pour relancer les activités de prospection des réserves non exploitées. Pour ce qui est du secteur de la Santé, il enregistre une baisse des cas de contamination durant ces dernières semaines due selon le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, le Pr Abderrahmane Benbouzid, à «la participation efficace de tous les sec-

teurs et de toutes les franges de la société, en dépit du fait que certains ne respectent toujours pas le port obligatoire du masque». Le ministre s'est félicité, à cet égard, des résultats accomplis, ce qui permettra au secteur, a-t-il dit, de reprendre les activités médicales gelées suite à la propagation du virus. Il a toutefois mis en garde contre une hausse des contaminations si «les règles de prévention obligatoires mises en place par les pouvoirs publics ne sont pas respectées». Il estime que l'Algérie a gagné la bataille contre le virus et

qu'il faut maintenir la stabilité pour ce qui est du taux de contamination, à travers le respect des règles préventives stipulées. Il reste que les questions épineuses de la rentrée scolaire et de la rentrée universitaire restent encore sans réponse. Dans le secteur de l'Agriculture, la feuille de route annoncée insiste sur le développement des filières stratégiques dont les céréales et les huiles et la réduction de la facture des importations en produits alimentaires qui pèsent sur la balance commerciale. Il s'agit de réduire à plus d'un milliard de dollars les importations en blé, rappelant que la facture céréalière était tirée essentiellement par le blé tendre, mais aussi en huiles sachant que le pays en importe pour plus 1,3 milliard de dollars par an. Dans le secteur des finances, on sait que le gouvernement réuni par visioconférence mercredi sous la présidence du Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a entendu un exposé présenté par le ministre des Finances sur l'avant-projet de loi portant règlement budgétaire pour l'exercice 2018. Nous reviendrons, dans notre prochaine édition, sur la réunion du Conseil des ministres.

L. A.

Ali Draa, chargé de l'information à l'Autorité nationale indépendante des élections

### «Toutes les étapes du référendum soumises au protocole sanitaire»

Le chargé de l'information de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Ali Draa, a affirmé, hier dimanche, à Alger, que toutes les étapes du référendum constitutionnel du 1<sup>er</sup> novembre prochain, sont soumises au protocole sanitaire. «Toutes les conditions sont réunies pour la réussite de cette consultation populaire», a-t-il indiqué. Intervenant sur les ondes de la Chaîne I de la Radio algérienne dont il était l'invité de l'émission «La matinale», Ali Draa a assuré qu'un protocole sanitaire, spécial, a été paraphé avec le ministère de la Santé, portant, d'une part, sur la protection des citoyens contre l'épidémie du Coronavirus (Covid-19), et, a-t-il poursuivi, comment assurer leur santé et les protéger contre cette épidémie, avant, pendant et, après le vote. «Le plus grand défi pour l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) est d'obtenir le taux de participation le plus élevé pour ce référendum constitutionnel», a-t-il dit. Evoquant l'opération de révision exceptionnelle des listes électorales lancée depuis hier dimanche, et supervisée, par le président de

l'ANIE, Mohamed Charfi, au niveau des communes de Boumerdès et Rouiba, l'invité de l'émission «La matinale» de la chaîne I de la Radio algérienne a rappelé que celle-ci (opération, ndlr), lancée en prévision du referendum constitutionnel du 1<sup>er</sup> novembre prochain, durera une semaine. «Les citoyens en âge d'accomplir leur devoir électoral le jour du referendum, soit le 1<sup>er</sup> novembre prochain, seront inscrits sur les listes électorales», a observé Ali Draa. S'agissant des familles ayant perdu un des leurs, ces derniers doivent se présenter aux bureaux chargés de l'opération de révision des listes électorales pour y leur faire part afin d'actualiser les listes électorales, a poursuivi le chargé de l'Information de l'ANIE, faisant remarquer que la même procédure est en vigueur au niveau des représentations diplomatiques (Consulats). L'opération de révision exceptionnelle des listes électorales, en prévision du référendum constitutionnel du 1<sup>er</sup> novembre prochain, a été lancée hier dimanche à travers les 1.451 communes du pays par l'Autorité nationale indépendante des élections(ANIE).

Cet organe en charge de la mise à jour des listes électorales, a déjà désigné des commissions au niveau de chaque commune. Composées de trois personnes répondant aux critères de compétence, intégrité, ces commissions communales de l'ANIE sont supervisées par un juge désigné par la Cour territorialement compétente, rappelle-t-on. Cette opération intervient dans la continuité de la convocation, mardi dernier, du corps électoral par le président de la République pour le référendum sur l'amendement de la Loi fondamentale du pays prévu le 1<sup>er</sup> novembre 2020. «Suite à la signature, mardi dernier, du décret présidentiel fixant la date de la convocation du corps électoral pour le référendum sur la révision constitutionnelle, l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) informe l'ensemble des citoyennes et citoyens que la période de révision exceptionnelle des listes électorales débutera le dimanche 20 septembre et se poursuivra jusqu'au 27 septembre 2020», avait indiqué, avant-hier samedi, l'ANIE dans un communiqué.

Rabah Mokhtari

### PANDÉMIE Baisse des cas de contamination au Coronavirus

#### Benbouzid appelle au respect des règles pour «maintenir la stabilité»

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, le Pr Abderrahmane Benbouzid s'est félicité, samedi à Alger, des résultats obtenus en matière de lutte contre le Coronavirus et de la baisse des contaminations, ce qui «permettra au secteur de reprendre les activités médicales gelées». Dans une déclaration à la presse en marge d'une visite d'inspection des deux nouveaux services des urgences aux CHU Mustapha Pacha et Nafissa Hamoud (ex-Parnet), le ministre a précisé que la baisse des cas de contamination durant ces dernières semaines était due à «la participation efficace de tous les secteurs et de toutes les franges de la société, en dépit du fait que certains ne respectent toujours pas le port obligatoire du masque». Il s'est félicité, à cet égard, des résultats accomplis, ce qui permettra au secteur, a-t-il dit, de reprendre les activités médicales gelées suite à la propagation du virus. «Nous avons gagné la bataille contre le virus et devons maintenir la stabilité pour ce qui est du taux de contamination, à travers le respect des règles préventives stipulées», a ajouté le ministre. Précisant que l'Algérie avait enregistré une stabilité en termes de nombre d'infection à la Covid-19 par rapport à certains pays en proie à une deuxième vague de contamination, M. Benbouzid a mis en garde contre une hausse des contaminations si «les règles de prévention obligatoires mises en place par les pouvoirs publics ne sont pas respectées». Il rappelle, par ailleurs, que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avait salué les résultats accomplis par l'Algérie en matière de lutte contre le virus par rapport à ceux enregistrés dans certains pays développés, appelant «ceux qui remettent en doute ces résultats» à se rapprocher des hôpitaux pour constater le taux d'occupation des lits. Pour rappel, le samedi 19 septembre, 210 nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 105 guérisons et 6 décès ont été enregistrés durant les dernières 24 heures en Algérie, a indiqué samedi à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, le Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 49.623 dont 210 nouveaux cas, soit 0,5 cas pour 100.000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1.665 cas, alors que le nombre des patients guéris est passé à 34.923, a précisé Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de la Covid-19.

Djamila Sai

### BRÈVE

#### Sabri Boukadoum entame une visite de travail à Bamako

Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, dépêché par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a entamé dimanche matin une visite de travail dans la capitale malienne Bamako au cours de laquelle il aura des entretiens sur la situation dans ce pays, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

«Dépêché par Monsieur Abdelmadjid Tebboune, le ministre des Affaires étrangères, M. Sabri Boukadoum, est arrivé ce jour à Bamako dans le cadre d'une visite de travail», annonce la même source, qui précise que cette visite, «la deuxième en l'espace de moins d'un mois, s'inscrit dans le cadre des relations fraternelles, d'amitié et de coopération qui lient l'Algérie au Mali».

«M. Sabri Boukadoum aura une série d'entretiens avec plusieurs interlocuteurs maliens et internationaux sur la situation au Mali», ajoute le communiqué.

Agence

1<sup>er</sup> Salon L'Agriculture et des industries agroalimentaires

## L'Algérie encore mal intégrée au commerce multilatéral

Notamment celles engagées dans le cadre du salon de l'agriculture et des industries agroalimentaire. Selon un communiqué de l'organisateur, la manifestation est programmée du 23 au 27 septembre courant. La démarche coïncide avec l'organisation d'autres manifestations du genre. A l'image de celles, nombreuses, programmées officiellement pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2020. Toutes coïncident «avec la reprise graduelle des activités économiques à lancer au lendemain du confinement sanitaire», a précisé le communiqué. Il est également souligné que cet événement commercial est dédié exclusivement aux produits agricoles et alimentaires. Il constitue une opportunité offerte aux exposants pour la promotion et la commercialisation de leurs produits traduisant, de fait, la volonté des pouvoirs publics à concrétiser le programme de relance économique dans son volet inhérent au secteur agricole en particulier. Il sera l'occasion pour exposer les différents produits agricoles locaux et du terroir ainsi que ceux des autres filières concernées, a fait savoir l'organisateur de la manifestation dans son communiqué. Il a, par ailleurs, révélé qu'un dispositif de prévention contre la Covid-19 sera mis en place quotidiennement, conformément au protocole sanitaire de l'Union internationale des expositions à ce salon de 11h00 à 18h00. Les gérants de la SAFEX ont rappelé que, conjointement avec la CNA, cette dernière a animé hier

**Organiser un rendez international sous la forme d'un Salon de l'Agriculture et des industries agroalimentaires en période sous tensions sanitaires, est un risque que la société algérienne des foires et expositions (Safex) n'a pas hésité à prendre. Cette institution a programmé la reprise pour bientôt de ses activités liées à l'organisation de foires et d'événements inscrits au programme de ses activités pour le deuxième semestre 2020.**

une conférence de presse au Palais des expositions. A l'ordre du jour, il est prévu la présentation de la première édition du salon. Rappelons que cette manifestation organisée par la Safex intervient au lendemain de celle présidée par le ministre du Commerce, Kamel Rezig à Alger. Y a assisté le ministre délégué chargé du commerce extérieur, Aissa Bekkai. Les deux membres du gouvernement ainsi que les autres participants se sont attardés à l'examen des voies et moyens de la promotion des exportations de services. De leurs côtés, les experts et les représentants des associations professionnelles spécialisées ont soulevé des questions en relation avec les difficultés dres-

sées devant les opérateurs économiques ayant entravé l'exportation de services source de rentrée de devises au pays. C'est dire que cette première sortie des cadres gestionnaires de la SAFEX devrait être une réussite d'autant qu'elle intervient au lendemain des nombreuses opérations de nettoyage des entreprises nationales publiques et privées. Six mois après la mise en place de la nouvelle direction en charge de la gestion du pays, les signes d'une amélioration de la conjoncture économique en Algérie se multiplient et se ressentent ; mais il sera encore mieux compris par chacun, si la vision et le contenu sont traduits et présentés lors des séminaires et autres contacts pour une meilleure appropriation des orientations socioéconomiques dans un état de droit. C'est là qu'envisage intervenir la Safex avec la reprise graduelle des activités économiques, après le confinement sanitaire. Ce qui va dans le sens des ambitions telles que définies par l'organisateur lorsqu'il affirme : « Cet événement commercial dédié exclusivement à tous types de produits agricoles et alimentaires constitue une opportunité offerte aux exposants pour la promotion et la commercialisation de leurs produits, ce qui traduit la volonté des pouvoirs publics à concrétiser le programme de relance économique dans son volet inhérent au secteur agricole en particulier. Il sera l'occasion pour exposer les différents produits agricoles locaux et

du terroir ainsi que ceux des autres filières concernées", a fait savoir la Safex dans son communiqué. Il reste que cette fois-ci, les ambitions sont mesurées via la consolidation des moteurs actuels de la croissance et le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, d'inclusion sociale et à forte capacité d'exportation et d'attraction d'investissements. Et surtout par le vide créé par la mise hors d'état de nuire des malfaiteurs qui avaient fait de l'Algérie leur propriété privée. Ce qui semble avoir stimulé l'ardeur des uns et des autres à s'appuyer aussi sur différents secteurs clés de l'économie : l'agriculture et l'élevage, la pêche, l'énergie, les infrastructures et le tourisme, les secteurs logistiques, industriels et de services, l'éducation, la formation, l'emploi, la santé. Tous ces secteurs sont exportables pourvu qu'ils génèrent une offre réelle. Les exportations y sont caractérisées, du point de vue des statistiques, par des quantités relativement faibles, mais aussi, par une concentration sur un nombre limité de produits. C'est ainsi que l'Algérie reste encore mal intégrée au commerce multilatéral du fait notamment des contraintes liées à l'insuffisance et la qualité de l'offre exportable. Ce qui ne réduit en rien de sa qualité de pivot des échanges internationaux de marchandises du fait surtout de sa situation géographique et de sa dotation en infrastructures portuaires et aéroportuaires.

A.Djabali

CONTRAT

ADE

## L'établissement d'un contrat de performance dès 2021

Le Directeur général de l'Algérienne des eaux, (ADE), Amirouche Ismail, a annoncé, avant-hier à Alger, l'établissement dès 2021 d'un contrat de performance pour définir les objectifs tracés en termes de quantité et de qualité permettant une évaluation périodique de la gestion au niveau de chaque unité relevant de la Société. Lors d'une rencontre avec les directeurs des unités de wilayas, directeurs centraux et régionaux du secteur, M. Amirouche a affirmé que la société était l'outil susceptible de traduire le plan national des ressources en eau à l'horizon 2030. Présidée par le ministre des Ressources en Eau, Arezki Berraki, cette rencontre a été consacrée à l'élaboration d'un nouveau plan de travail en faveur des unités de wilayas de l'ADE. Son directeur général a insisté sur l'obligation de répondre aux aspirations des citoyens, en adoptant les orientations générales de la nouvelle stratégie du secteur. Il a souligné, en outre, l'impératif d'accompagner les Petites et moyennes entreprises (PME) pour réparer les pannes, réaliser les travaux de raccordement et installer les compteurs par le biais de 300 entreprises conventionnées. Par ailleurs, le même responsable a cité le recours à la diversification des moyens de paiement en faveur du citoyen pour faciliter le recouvrement des dettes. Un plan de formation étudié a été également mis en place pour accompagner les jeunes cadres nommés, à ce jour, dans le management moderne, la communication, l'exploitation, le commerce pour le transfert de l'expertise et du savoir et l'encadrement des nouvelles générations, et, partant, informer l'opinion publique sur les informations nécessaires.

Le directeur général est revenu sur le rôle du partenaire social et des représentants des travailleurs dans la concrétisation des objectifs de cette stratégie et le suivi périodique des activités.

A l'occasion de cette rencontre, les directeurs de wilayas ont évoqué les entraves qui existent sur le terrain, soulignant l'importance de la coordination aux niveaux central et local ainsi que la collaboration, dans le cadre d'un concept général et unifié, pour consacrer la rupture avec les anciennes pratiques.

Pour sa part, l'inspecteur général du ministère, Slimani Zennaki, a rappelé aux nouveaux directeurs l'impérative application de la loi et de favoriser davantage le travail par le nouveau système de comptabilité et des finances en Algérie qui permet l'amélioration de la gestion financière et du suivi. De son côté, la directrice de planification et des affaires financières au ministère, Hamdaoui Fadila, a appelé les responsables, notamment des wilayas, à faire preuve de responsabilité dans leur missions au niveau de chaque unité en exploitant les ressources financières afin de promouvoir le secteur et le Service public des eaux. Elle a également insisté sur l'importance des contrats de performance en termes de gestion.

Manel Z.

Université

## Vers l'adoption de l'enseignement en ligne

Certes, l'enseignement à distance a toujours été pratiqué, mais étant donnée la situation générée par la Covid-19, effet accélérateur, elle est devenue une exigence et une évidence. Ainsi, l'enseignement en ligne est largement considéré comme une opportunité de développement et un tournant vers la modernisation du système de l'enseignement. De ce fait, le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane, a annoncé son intention sérieuse de l'adoption de cette méthode pédagogique. «Les efforts du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique se dirigent vers l'adoption de l'enseignement à distance, la formation en alternative, en fonction des exigences de la modernisation», a indiqué avant-hier à Laghouat le ministre. Lors d'une rencontre d'orientation animée au terme de sa visite par visioconférence, depuis l'amphithéâtre «Mohamed Soufi» de la Faculté centrale de Laghouat, en direction de la famille universitaire, le ministre a soutenu que «cette expérience d'enseignement à distance a été largement saluée par les acteurs après qu'elle se soit avérée comme

choix primordial à développer en perspective». Il a ajouté également, dans le cadre de la reprise des activités pédagogiques de présence, que «les établissements universitaires ont fait preuve de compétences de s'y adapter en dépit des contraintes rencontrées afférentes notamment au faible débit de l'internet». Par ailleurs, M.Benziane a relevé que «les établissements universitaires sont sollicités à coordonner avec les autorités locales et services concernés en vue de sécuriser la reprise des activités pédagogiques de présence». Pour ce qui est du transport public inter-wilayas, il a indiqué que son département se mobilisera, en coordination avec les pouvoirs publics, pour exploiter provisoirement le parc roulant du transport universitaire pour assurer, d'une manière graduelle, le transport des étudiants, notamment pour ceux des écoles supérieures et des spécialités aux nombres limités d'étudiants. En outre, M. Benziane a estimé que l'université «Ammar-Telidji» de Laghouat constitue un modèle des importants acquis et infrastructures scientifiques réalisés par l'Algérie de l'ère post-indépendance que les nouvelles générations

en jouiront à l'avenir. Le ministre a soutenu au terme de son intervention que «ces efforts déployés seront sanctionnés du projet du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, portant investissement dans les infrastructures pédagogiques et scientifiques et compétences humaines», car, a-t-il dit, «les futures générations sont la véritable force de l'avenir». Pour rappel, M. Benziane a annoncé également la mise en œuvre prochaine de nouvelles mesures juridiques visant à permettre aux Doctorants d'avoir accès à la sphère socioéconomique. Selon lui, ce nouveau texte de loi sera susceptible de générer de l'emploi dans d'autres secteurs, en dehors des établissements universitaires et de recherche en faveur de cette catégorie de diplômés. Et ce, dans le but de permettre aux diplômés «d'élargir l'horizon de leurs attentes en matière de recherche d'emploi». Il a précisé à ce sujet que le rôle de l'université «est de former des compétences en matière de recherche et de création, et non pas uniquement la formation pour la recherche d'emploi et le recrutement à l'université».

Manel Z.

# courrier

Lettre ouverte

## À Monsieur le ministre des Moudjahidine

**Objet : rappel**

Fils de chahid, j'ai l'honneur de venir respectueusement solliciter votre haute bienveillance de bien vouloir prendre en considération ma demande de recours en

rappel de mes courriers que je vous ai transmis à plusieurs reprises concernant le traitement et délivrance de mon dossier en qualité de fils de chahid que j'ai déposé auprès de votre organisme en date du 23/8/1999. Jusqu'à présent, au-

cune suite ne m'a été réservée. A cet effet, je vous serais très reconnaissant de satisfaire mes droits légitimes. Dans l'attente de votre accord, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations les plus sincères

et les plus respectueuses.

M. Zitouni Amar  
Adresse 40 Bd du Climat de France -  
Alger  
Ref dossier n° 99/46 du 17/5/99 B/ 46  
Mobile / 0553 54 80 94

Lettre ouverte

## À Monsieur le président de la République algérienne démocratique et populaire

**Objet :** Droits spoliés des retraités de la Sonatrach : dix (10) ans de calvaire et de revendications, sans aucun résultat.

**Monsieur le président la République :**

C'est toujours avec honneur et respect que nous nous adressons à vous, Monsieur le Président. Nous hésitons toujours, car nous connaissons et nous évaluons l'énormité de votre mission si noble et si difficile. Nous avons épuisé toutes les voies légales, dommage M. le Président, tout le monde nous écoute, mais personne ne nous entend. Nos droits en matière de retraite complémentaire, pension de retraite complémentaire (PCR), indemnité d'expérience professionnelle (IEP/IAG) et l'indemnité compensatoire de l'indemnité de zone et de condition de vie (IC-ZCV) ont été spoliés. Sommes-nous dans l'obligation de décrire aux spoliés, les sacrifices consentis par les pionniers de la Sonatrach, afin de permettre à notre nation de se développer ? Nous avons usé de tous les moyens humains légaux, afin de trouver une oreille attentive à nos doléances. Hélas, Monsieur le Président, les seules réponses données à notre inquiétude, à notre désolation, à notre impuissance et nos maladies, ce sont le mépris, le dédain, et l'injustice. Lorsqu'on prend la peine de les écouter, les retraités ne demandent pas l'impossible, ils veulent tout simplement que leurs droits spoliés leur soient rendus comme décrits dans les lois, les conventions et selon la législation en vigueur. Il serait temps en effet que le bon sens corrige enfin les maladresses et les erreurs des gestionnaires qui ne connaissent de la Sonatrach que les gloires et les richesses qu'ils amassent. Tout cela parce que les retraités ne sont pas des agitateurs sociaux, n'ont-ils pas rempli comme il se doit leur mission envers leur employeur ? Au-delà d'une pitoyable arrogance, elles ajoutent ainsi bien tristement l'ingratitude à la cécité et à l'injustice. Nos requêtes transmises à qui de droit sont restées sans suite pour la simple raison que personne parmi les inspecteurs principaux du travail, les gestionnaires des institutions, ni les directeurs, ni les magistrats, ni mêmes les procureurs rencontrés n'ont eu le réflexe de prendre les mesures qui s'imposaient. Ce n'est qu'après avoir épuisé toutes les voies de recours possibles, que nous avons été contraints d'unir nos voix pour nous adresser à votre honneur par lettre ouverte, afin de vous exposer les faits d'un flagrant déni de droit. Nous avions transmis des requêtes à chaque maillon de la hiérarchie, beaucoup d'autres institutions (APN-SENAT) et partis politiques sans pour autant que l'une d'elles lève le petit doigt pour corriger les injustices commises à l'encontre de vieillards alourdis par le poids de l'âge, affaiblis par les affres des maladies et les aléas de la vie.

**Nos dossiers gravitent autour de 03 points essentiels, à savoir :**

**1-PCR/MIP (Pension complète de retraite)**

De la loi 90.33 du 25/12/1990 afférente aux mutuelles, de la convention SH/MIP du 22/02/1999, et notamment son article 3 de la circulaire d'application 4.01.1 du 17/03/1999, point 4.1 de la Convention collective d'entreprise du 22/11/1994, notamment son article 321, il est créé une mutuelle de l'entreprise qui aura pour but de compléter les 20% des salaires moyens que verse la CNR (Caisse nationale de retraite). Les cotisations ont débuté le 01/04/1998, avec

rachat des quotes-parts des agents qui partiraient en retraite sans pour autant avoir rempli 20 ans de cotisation tel que (soit cotisation de 1% pendant 20 ans pour avoir droit à 20% du salaire moyen que verse la CNR). Suite à la promulgation de la nouvelle loi sur les mutuelles, soit la Loi 15.02 du 04/01/2015, notamment son article 25, cotisation à 0.625% pour avoir 12.5% du salaire moyen que verse la CNR. De ce fait, la MIP a augmenté les cotisations et diminué les pensions se référant à la nouvelle loi tout en piétinant l'article 2 du code civil qui stipule qu'aucune loi n'est rétroactive, or comment expliquer que ceux qui ont quitté avant le 01/01/2015 soient pénalisés d'une manière abusive, la loi 15.02 n'est effective qu'à compter de sa date de promulgation L'avenant N°03/18 du 22/04/2018 est la goutte qui a fait déborder le vase puisqu'il creuse la faille déjà existante, d'où ne peuvent prétendre à la PCR que les retraités ayant atteint l'âge légal de retraite, or que la convention SH/MIP du 22/02/1999, notamment son article 4, stipule que cette PCR est attribuée à toutes formes de retraite. Au vu de la loi, la responsabilité de la MIP reste engagée, les responsables de cette institution refusent tout moyen de trouver une solution, ils négligent les décisions de justice dont jouissent les retraités et dont le verdict est à leur faveur, pire encore, cette dernière a gelé de son effectif tout retraité l'ayant été en justice. Ces erreurs multiples démontrent la non-conformité de cette institution aux normes de gestion édictées et à la législation en vigueur.

**2- IEP/IAG (De l'indemnité d'expérience professionnelle à l'indemnité ancienneté groupe)**

La Sonatrach dans sa nouvelle politique salariale a élaboré un Relevé de conclusion des négociations afférent au nouveau système de rémunération (RCN/NSR) en date du 29/07/2007, ce nouveau système pour qu'il soit conforme doit faire l'objet d'un dépôt auprès des tribunaux administratifs territorialement compétents et de l'Inspection du travail pour validation, or il s'avère que la Sonatrach a procédé à l'application de son système le 01/06/2009, sans aucun fondement légal, ce n'est que 03 années après que ledit RCN/NSR a été déposé auprès des instances sus nommées pour validation, soit le 06/07/2010 auprès de l'Inspection du travail et le 08/08/2010 auprès du tribunal de Bir Mourad Raïs, en nette violation de l'article 381 de la Convention collective d'entreprise qui stipule que la dénonciation emporte obligation pour les parties d'avoir à engager des négociations dans les trente (30) jours pour la conclusion d'une nouvelle convention collective. Le RCN/NSR dans sa version arabe approuve le titre III de la Convention collective d'entreprise qui renferme l'article 67 objets de nos revendications qui perdurent depuis plus de dix(10) ans. La version en française porte amendement au titre III de la convention collective d'entreprise mais n'est guère validé auprès des instances sus citées, il est à signaler que nos instances judiciaires traitent les contentieux en langue nationale. Cette application aveugle et sans base est accentuée par la circulaire d'application 4.01.R1 du 02/02/2010 qui met en place et lieu de l'IEP, LIAG sans aucun fondement, elle diminue le taux du coefficient de revalorisation de l'IEP de 1,7% à un taux de 1,5% pour l'IAG, elle fige l'expérience à 30 ans et plafonne le taux à 45% cette circulaire ne fait pas allusion à la date d'application

de ce changement qui a débuté normalement le 01/06/2009.

Cette IAG imposée par Sonatrach est un néologisme sans aucune base légale : Pire encore, cette IAG pour qu'elle soit légale elle doit être validée par les instances supérieures du pays du fait qu'elle n'existe ni dans la loi 90.11 du 21/04/1990 ni sur le décret 85.58 du 23/03/1985, encore moins dans la Convention collective d'entreprise du 22/11/1994 article 67, la rubrique 176 sur fiche de paie en est la preuve irréfutable de l'IEP. Plus tard, la circulaire 707/REG./VS/13 du 04/02/2013 mentionne l'amendement du titre III de la Convention collective sans citer la date d'application de cette IAG. La circulaire 599/REG./VS/13 du 17/03/2013 dans son alinéa 5 fixe l'entrée en vigueur du nouveau système au plus tard le 31/07/2009 voir décision 45/DG, alors que celui-ci est déjà en application. De la circulaire d'application 4.02.R2 du 05/08/2013 qui remet en cause la date d'application de l'IAG, tout en débloquent l'expérience professionnelle à plus de 30 ans et déplafonne le taux à plus de 45%, celle-ci précise bel et bien la date d'application de l'IAG à compter du 16/05/2010, soit 06 années après, donc tout compte fait, l'IAG débute bien le 16/05/2010 de la raison d'une gestion saine donc l'IEP est effective jusqu'au 15/05/2010, soit encore 11,50 mois ceci est nettement visible sur les fiches de paie de juin 2009 et mai 2010. Les instances gérant la législation en vigueur, en l'occurrence les services du ministère de la Justice et ceux du ministère du Travail sont unanimes, ce RCN/NSR est nul et de nul effet, il renferme des vides juridiques, il doit être abrogé

**3- IC /ZCV (Indemnité compensatoire de l'indemnité de zone et de condition de vie)**

Cette indemnité a été la discrimination entre les travailleurs du Sud, elle a creusé le gouffre déjà large, suite à la demande de Sonatrach de procéder à la cotisation des ZCV, demande 1009/CAD/DG/08 du 23/07/2003 aux services du Premier ministre qui a répondu par l'affirmative, correspondance N°104/2003 du 27/07/2003, mais en fonction de la santé financière de l'entreprise. Ce travail et fait suite aux directives contenues dans l'ordonnance 95.01 du 21/01/1995 portant sur l'assiette de cotisation de sécurité sociale, le décret 96.208 du 05/06/1996 portant sur l'assiette des cotisations des indemnités. Suite à cet accord, tous les agents logés en familles sur les sites du Sud (NSR) ont commencé à cotiser sur l'ZCV à défaut de ceux exerçant sur chantiers et vivant en célibataire, soit les soumis à relève (SR). L'accord collectif du 06/04/2011 et la circulaire d'application 4.06.1 du 12/04/2012 ont mit les bases d'application de cette indemnité, néanmoins, n'ont en bénéficié que les agents ayant quitté à partir de la date du 06/04/2011 avec toutes formes de retraite, ceux ayant quitté avant cette date butoir et n'ayant pas atteint l'âge légal de retraite, soit 60 ans n'ont pas eu ce privilège. De la discrimination, tous les travailleurs partis en retraites avant l'âge légal de retraite, entre l'année 1996 et l'année 2011 n'ont pas eu cette indemnité, cause en est la circulaire d'application 4.06.1 du 12/04/2012. Voici donc nos différents avec la Sonatrach et sa mutuelle. Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre haute considération, et sincères respects.

**Pour les retraités de la Sonatrach**  
**D.SAIDI tel 0668841268**  
**K.BELKADI tel 0661774148**  
**M.AIT IDIR tel 0561607911**  
**A.GHEMOURI tel 0554242933**

Lettre ouverte

## À M. le président de la République, Abdelmadjid Tebboune

Monsieur le Président, je ne sais plus par quoi commencer, ni d'ailleurs comment. Mon souci date depuis 1987, cela fait 33 ans. J'avais seulement 29 ans. Aujourd'hui, j'en ai 62 ans. J'ai écrit des lettres ouvertes et des autres fermées, si j'ose dire, à tous les Présidents qui vous ont succédés, aux Premiers ministres, aux ministres de l'Agriculture, à ceux de la Justice, ainsi qu'à tous les responsables locaux. Franchement, si la mer m'avait servie d'encrier, elle aurait giclé des larmes. J'ai bénéficié d'une parcelle de terre agricole dans le cadre de l'EAI (exploitation agricole individuelle) depuis 1987. Elle est sise à Boukhanefis, wilaya de Sidi Bel Abbès, sur la route de Bouchentouf Belhadj. L'accès qui donne à cette parcelle comporte une pente très dangereuse, que les propriétaires de tracteurs, de remorques et d'autres engins refusent d'entreprendre. Je rencontre d'énormes difficultés pour les «supplier» à satisfaire les besoins en travaux d'exploitation (labour et autres...), en payant aussi le double. Des difficultés qui m'empêchent d'exploiter convenablement et aisément cette terre, afin de satisfaire les besoins de ma famille, converger à booster le marché local en produits agricoles et collaborer un tant soit peu au développement de l'économie du pays, comme le stipule les lois de cette convention entre le ministère de l'Agriculture et fellah exploitant. À chaque fois que j'écris une requête ou une lettre ouverte, une commission d'enquête est dépêchée (quel soulagement !). Ces gens viennent, et au lieu de parler de l'accès, source de mon problème, ils parlent d'une construction illicite, que j'ai construit à l'intérieur de la parcelle de terre qui est, je rappelle, la propriété du ministère de l'Agriculture. Une désorientation volontaire de la part de l'agent chargé de l'urbanisme au niveau de l'APC de Boukhanefis, que la commission consulte et prend à la lettre tout ce qu'elle avance. Son but est de cacher une véritable construction illicite adjacente à l'accès. Cette dernière fois, le mois de septembre, un inspecteur barbu est venu accompagné de cette représentante de l'urbanisme, de 02 élus et de la déléguée de l'agriculture. Cette dernière a été menacée devant moi et la commission de lui refuser le congé, parce qu'elle a juste dit «le fellah a raison, l'accès n'est pas sécurisé», sa pente est très raide et peut constituer un danger. Monsieur le président, pour être franc, ces commissions sont plus attirées par la mangeaille chez la chargée de l'urbanisme de l'APC que de répondre aux besoins et aux nécessités de l'agriculture. Leurs ventres ne se remplissent jamais. Cela fait 33 ans qu'ils n'arrêteront de bouffer. Parce que sachez que cette terre est avant tout la propriété de l'Etat, moi, je ne suis qu'un exploitant dans le cadre de l'EAI, que les lois m'ont délégué de défendre et de dénoncer toutes les pratiques qui en trament votre projet d'Algérie nouvelle. M. le Président, j'espère du fond du cœur que cette dernière serait la bonne, qu'ont envoi des gens qui ont comme souci que l'intérêt du pays et du citoyen, autrement, je pense d'ores et déjà à écrire la prochaine fois ma lettre ouverte à Dieu le Tout Puissant, et d'en faire de chaque lecteur un témoin de ma cause divine.

Boukhanefis, le 19 septembre 2020

**Toumi Sohbi**

Russie/OTAN

## Vladimir Poutine confirme que la Russie est en avance dans le développement d'armes avancées

Le ministre russe de la Défense a souligné que «nous prendrons des mesures réciproques contre la modernisation des unités nucléaires américaines».

M. Choïgou a annoncé la pleine disponibilité des forces terrestres, des unités de missiles, de l'armée de l'air et de la marine de son pays. Il a affirmé à l'agence de presse Tass qu'avec l'augmentation des menaces autour des frontières de la Russie, la mobilisation de toutes les forces militaires était à l'ordre du jour. Cité par cette agence, il fait état de l'augmentation des forces militaires et des capacités opérationnelles russes sur les axes importants de l'est de la Russie.

Et en cas de mise en œuvre du plan de modernisation des forces nucléaires américaines, Moscou prendrait des mesures réciproques.

Dans ce chapitre, il faut noter que le Président américain, Donald Trump, a affirmé, vendredi le 18 septembre courant, que la Russie avait créé son missile hypersonique après avoir reçu des informations sur ces technologies de l'administration de son prédécesseur Barack Obama. «La Russie a obtenu cette information de l'administration Obama, la Russie a volé cette information».

«Vous le saviez, vous le saviez. La Russie a obtenu l'information, puis elle l'a construite», a indiqué le dirigeant américain. S'exprimant lors d'une cérémonie à la Maison-Blanche à la mi-mai, Trump a déclaré que les États-Unis travaillaient sur un missile Super-Duper capable de voler 17 fois plus vite que tout autre missile existant pour le moment.

Il n'a donné aucun autre détail. Le 7 décembre 2019, le secrétaire à la Défense, Mark Esper, a déclaré que son pays essayait de rattraper la Russie et la Chine dans le domaine des armes hypersoniques.

**Le ministre de la Défense russe, Sergueï Choïgou a déclaré ce 19 septembre 2020, qu'avec l'intensification des menaces aux alentours de la frontière russe, la mobilisation de toutes les forces militaires était à l'ordre du jour.**

niques et prévoyait un rattrapage afin de gagner une avance dans les armes hypersoniques.

**Vladimir Poutine confirme que la Russie dépasse des pays dans le développement d'armes avancées**

Le Président russe Vladimir Poutine avait déclaré plus tôt que Moscou avait des armes hypersoniques, il était inutile pour les autres pays de dépenser autant d'argent pour dissuader la Russie. Il a noté que pour la première fois de l'histoire, la Russie avait devancé les autres pays en termes de développement d'armes avancées. Le premier régiment de systèmes de missiles de croisière hypersoniques Avangard est entré en service en Russie fin 2019. En dehors de cela, la Russie poursuit les tests d'autres armes de pointe, notamment le missile de croisière hypersonique antinavire Zirkon et le stratégique système de missile Sarmat. Selon Avia pro, les systèmes de défense aérienne russes contrôlent scrupuleusement le mouvement de tous les chasseurs F-35 et F-22 au-dessus de la Méditerranée, de l'Afrique et du Moyen-Orient. Le déploiement des radars trans-horizons russes, Rezonans-NE, en Afrique et au Moyen-Orient permet à l'armée russe de suivre avec une précision de plusieurs mètres les chasseurs F-35 et F-22 qui apparaissent dans la zone. L'une des stations-radar Rezonans-NE est déployée sur le territoire égyptien et la seconde sur le territoire iranien. Sans oublier la station radar Container qui située à Mordovie en Russie, permet à l'armée russe

d'utiliser librement des systèmes de défense aériens contre tout ennemi dans cette région. Citant qu'actuellement, des dizaines de chasseurs F-35 sont sous la mire des radars russes. Ces F-35 sont pour la plupart déployés en Israël, certains à la base de la Royal Air Force à Chypre, tandis qu'un nombre d'entre eux sont les avions destinés à effectuer des rotations sur les bases américaines au Moyen-Orient. Le Rezonans-NE, un radar de surveillance multifonctionnel à longue portée sert à coordonner les combats anti-aériens, les régiments de missiles anti-aériens, les intercepteurs et appareils de domination aérienne. Il sert également à fournir des informations en temps réel sur l'ensemble des zones couvertes par la défense anti-aérienne. Le radar Rezonans-NE est un système VHF cognitif multifonctionnel, fixe 3D PESA avec un scan parallèle sur toutes les surfaces et une interprétation digitalisée des données reçues.

Selon les données de recherche, la réflexion détectable des ondes électromagnétiques des éléments structurels des cibles aériennes est observable dans la gamme d'ondes 35-70 MHz. Le Rezonans-NE est capable de neutraliser la furtivité et permet donc de détecter les appareils furtifs comme le F-117, B-2, F-22 et F-35, ainsi que les missiles de croisière furtifs. Une autre caractéristique de ce radar est le balayage à haut débit dû à la présence de systèmes d'antennes radar fixe (contrairement aux radars tournants). Le taux de balayage radar est de 0,6 à 3,2 avec une grande couverture de l'espace aérien : jusqu'à 600 km en mode n° 1 aérodynamique et jusqu'à 1100 km en mode n° 2 balistique, il détecte et suit des cibles hypersoniques à une distance de plus de mille kilomètres. Les nouvelles installations radar fonctionnent en conjonction avec le système de défense aérienne le plus sophistiqué de fabrication russe, le S-400.

Oki Faouzi

## International Interest Les missiles iraniens peuvent ouvrir les portes de l'enfer à l'armée américaine

Selon le site américain International Interest, «les missiles iraniens ne peuvent pas atteindre les USA à l'heure actuelle, mais peuvent ouvrir les portes de l'enfer à l'armée américaine».

Dans un article publié de l'écrivain Kyle Mizukami, expert dans les affaires de défense et de sécurité nationale, «le besoin de se doter de missiles balistiques dans toute guerre au 21e siècle, en plus de la lutte historique avec l'entité sioniste, a conduit l'Iran à développer sa propre industrie de missiles», indiquant que «l'Iran a réussi à développer une nouvelle génération de missiles qui fonctionnent avec du combustible solide, comme par exemple, le missile Shahab-3, d'une portée de 1.242 miles (2.000 km)». L'article a ajouté que «la production balistique iranienne de missiles a fait un énorme bond en avant avec le déploiement de missile Sejjil de moyenne portée.

Contrairement aux précédents missiles qui fonctionnent au combustible liquide, les missiles à combustible solide n'ont pas besoin d'être ravitaillés avant le lancement et peuvent être stockés, prêts pour le lancement. Le missile Sejjil sur le terrain ne nécessite pas non plus de convoi d'escorte de véhicules de ravitaillement que les forces ennemies peuvent surveiller». L'article poursuit : «Les missiles Sejjil ont été testés pour la première fois en 2008, ils portent une ogive pesant entre 450 et 900 kg, et ont une portée similaire à l'ancien missile Shahab 3. Un missile appelé Sajjil 2 aurait été testé en 2009, et on parle de la production d'un nouveau missile Sejjil 3 à trois dimensions, d'une portée de 2.400 miles (plus de 3.800 km). L'article rappelle que «l'Iran a modernisé sa flotte de missiles balistiques à courte et moyenne portée sur le champ de bataille. Le dernier «Zulfikar» est basé sur la technologie des combustibles solides. Le missile Zulfikar peut transporter une ogive hautement explosive ou de petites munitions d'un poids de 450 kg et d'une précision de 50 mètres. Le missile a une portée de 700 à 750 km. Bien que le missile Zulfikar ait une ogive plus petite que les Shahab 1 et 2, il est plus précis et a une plus grande portée, ce qui en fait une alternative viable aux anciens missiles à combustible liquide. Et l'article conclut en s'interrogeant : «L'Iran n'a actuellement pas de missiles balistiques intercontinentaux, toutefois est-ce possible qu'un jour les missiles de Téhéran puissent atteindre Washington ? ». Et de répondre : «La Corée du Nord a prouvé que même un pays disposant de ressources limitées peut construire un programme de missiles fiable», faisant allusion à l'ambition de l'Iran de développer des missiles intercontinentaux tels que Shahab-5 et 6. Cette question placera le pays sur une trajectoire de collision avec les États-Unis.

Mohamed El Ouahed

Inde

## Haine en ligne contre les musulmans : le responsable de Facebook sèche une audition en Inde

Le responsable de Facebook en Inde ne s'est pas présenté mardi devant une commission parlementaire régionale à Delhi enquêtant sur le manque de réaction présumé du réseau social face aux discours promouvant la haine envers les musulmans, a annoncé le président de cette commission.

L'Inde représente le plus gros marché pour Facebook et son application de messagerie WhatsApp, en termes d'utilisateurs.

La compagnie est au cœur d'un intense débat en Inde depuis la publication en août par le quotidien américain The Wall Street Journal d'informations selon lesquelles elle aurait laissé les discours haineux envahir ses pages par complaisance envers le pouvoir indien. Le directeur général de Facebook India, Ajit Mohan, avait été convoqué la semaine dernière devant une commission mise en place par l'assemblée régionale de la capitale, afin de déterminer si la plateforme a délibérément ignoré des discours haineux. Cette commission, présidée par M. Raghav Chadha, un député

régional du parti d'opposition Aam Admi, souhaitait également enquêter sur «le rôle et la complicité présumés» du réseau dans les violences entre hindous et musulmans qui ont ensanglanté la capitale en février.

Ces affrontements, les pires depuis des décennies, entre la majorité hindoue et la minorité musulmane, ont fait plus de 50 morts, pour la plupart musulmans, et des centaines de blessés. Mais M. Mohan ne s'est pas présenté mardi, selon M. Chadha.

«Le fait que Facebook ne se soit pas présenté devant la commission montre qu'il essaie de masquer son rôle dans les émeutes de Delhi», a affirmé M. Chadha à des journalistes, assurant qu'il y aurait une nouvelle convocation.

Selon une source du gouvernement régional de Delhi, un avocat de Facebook a argué que la convocation était «indéfendable», car l'affaire était débattue séparément par une commission parlementaire au niveau national.

Facebook n'était pas immédiatement joignable pour un commentaire mardi. Le

gérant des réseaux sociaux a récemment reconnu qu'il devait améliorer son action dans la lutte contre les discours promouvant la haine en Inde. Selon les informations publiées en août par le Wall Street Journal, Facebook a refusé, pour ne pas entraver ses affaires en Inde, et malgré les signalements de ses propres employés, de fermer le compte de T. Raja Singh, un député régional du Bharatiya Janata Party (BJP), parti nationaliste hindou au pouvoir en Inde. Début septembre, la plateforme a finalement fermé ce compte pour avoir «diffusé un discours de haine» envers les musulmans.

La semaine dernière, une coalition d'associations (dont Global Project Against Hate and Extremism, Witness, le Council on American-Islamic Relations ou encore le Southern Poverty Law Center) a appelé Facebook à écarter une de ses cadres en Inde, Ankhi Das, accusant la plateforme de favoriser par son inaction l'escalade des violences contre les musulmans.

Source: AFP & Mohamed El Ouahed

# contribution

Cours mondial du pétrole

## Quel avenir pour l'organisation Opep et la stratégie de Sonatrach face aux nouvelles mutations énergétiques mondiales ?



Professeur des universités, expert international D' Abderrahmane Mebtoul

Or un taux de croissance élevé en 2021 par rapport à un taux de croissance négatif en 2020 donne en tendance un taux faible et si reprise y a, le niveau de 2018/2019 ne sera pas atteint avant 2022. Or la croissance de l'économie mondiale et le futur modèle de consommation énergétique 2020/2025/2030 sont les déterminants fondamentaux du cours du pétrole/gaz. Le marché connaît des hauts et des bas, n'ayant pas réagi pour l'instant aux différentes décisions de l'Opep, le Brent étant coté le 15 septembre 2020 à 13h GMT 39,96 dollars, le Wit 37,72 contre une moyenne de 67 dollars en 2019, devant tenir compte de la dépréciation du dollar par rapport à l'euro, qui constitue un manque à gagner, et le prix de cession du gaz sur le marché libre 2,31 dollars le MBTU contre 9/10 dollars en 2008.

L'Opep a été créée le 14 septembre 1960 lors de la conférence de Bagdad principalement à l'initiative du chah d'Iran et du Saoudien Abdullah Tariki et du Vénézuélien Juan Pablo Pérez où à l'origine seuls cinq pays étaient membres : l'Arabie Saoudite, l'Irak, le Koweït et le Venezuela qui ont été rejoints par la suite par d'autres producteurs : Afrique : l'Algérie, membre depuis 1969, l'Angola, membre depuis 2007. Une des plus grandes zones d'exploration, principalement menée comme la production par les grandes compagnies pétrolières de l'OCDE, le Congo : dernier pays membre ayant rejoint l'organisation (à l'été 2018), le Gabon, membre qui avait quitté l'organisation en 1995 et qui l'a à nouveau rejointe en juillet 2016, la Guinée équatoriale, pays ayant rejoint l'Opep en mai 2017, la Libye, membre depuis 1962.

Un très grand potentiel d'exploration non exploité en raison du conflit touchant ce pays, le Nigeria : l'industrie pétrolière la moins nationalisée de l'Opep. Amérique du Sud : le Venezuela, pays disposant des premières réserves de pétrole au monde grâce à ses ressources en sables bitumineux mais traversant actuellement une très grave crise politique et économique, l'Équateur qui a été membre de l'Opep entre 1973 et 1992 puis à nouveau entre 2007, Moyen-Orient : l'Arabie Saoudite, membre fondateur. Leader traditionnel de l'Opep. Deuxième pays producteur au monde, possédant les plus vastes réserves conventionnelles, les Emirats arabes unis, membre depuis 1967, un grand producteur, l'Irak, membre fondateur, deuxième plus grand producteur de l'Opep et quatrième plus grand exportateur de pétrole brut dans le monde avant

**L'Opep a été créée le 14 septembre 1960 et fête son 60<sup>e</sup> anniversaire avec une part déclinante tant dans la décision énergétique que dans la commercialisation mondiale. Avec l'épidémie du coronavirus malgré une baisse substantielle, les cours peinent à se rétablir au niveau de 2019. Avec une crise sans pareille, depuis la crise 1928/1929, au moment où l'interdépendance des économies était faible, n'étant pas assimilable à la crise de 2008, aucun expert, pouvant seulement élaborer des scénarios, ne peut prédire si les activités de consommation et d'investissement vont pouvoir rebondir, tout dépendant de la maîtrise de l'épidémie.**

les sanctions, l'Irak, membre fondateur possédant des réserves à ciel ouvert les plus importantes du monde, le Koweït, membre fondateur, un gisement unique dont le pic de production est en déclin.

Le Qatar annonce qu'il va quitter l'organisation en janvier 2019, officiellement pour se concentrer sur sa production de gaz. Depuis 1982, l'Opep dispose d'un système de régulation de la production et du prix de vente au moyen d'un montant total de production (légèrement supérieur à 30 millions de barils de brut par jour). Ce volume de production est défini en fonction des réserves des pays membres et est ajusté en fonction des besoins des pays consommateurs (le système de quotas de production par pays membre a été arrêté en 2011) et les négociations ont été élargies depuis fin 2016 avec d'autres producteurs hors Opep, la Russie, non membre de l'Opep, produit autant que l'Iran, le Nigeria, le Venezuela, l'Algérie et l'Équateur réuni. Le fonctionnement de ce système de régulation est toutefois affecté par les fluctuations du cours du dollar, monnaie de transaction du pétrole : le pouvoir d'achat des pays producteurs diminue lorsque le cours du dollar baisse et inversement. L'Opep gère un instrument de quantification : le panier de l'Opep (ORB) qui fixe un prix de référence à partir des prix de quinze pétroles bruts (un par pays membre) aux qualités différentes reflétant les principales exportations de bruts des pays membres (par exemple, l'«Arab Light» d'Arabie Saoudite). Ce panier est concurrencé par le Wit et le Brent dont les prix ne diffèrent le plus souvent que de quelques centimes.

La gestion de la production et des prix est prolongée par l'évaluation périodique des réserves disponibles. Pour l'ensemble de ces pays, la rente pétrolière mais également gazière contribue grandement au développement à travers les recettes fiscales mais étant très fluctuant dans le temps (selon le cours du pétrole notamment), devant le ramener au nombre d'habitants ; par exemple, selon l'EIA (2019), le revenu pétrolier s'est élevé en 2018 à 14 683 \$ par habitant au Koweït (près de 4,2 millions d'habitants), alors qu'il n'était que de 212 \$/hab pour le Nigeria (+/-200 millions d'habitants). Quand le dollar baisse par rapport aux autres monnaies, les États de l'Opep voient leurs revenus diminués pour les achats effectués dans d'autres monnaies, ce qui réduit leur pouvoir d'achat puisqu'ils continuent à vendre leur pétrole en dollars. Des contraintes locales (instabilités politiques, guerres) ou internationales (embargo...) influent aussi sur la disponibilité de la ressource pétrolière et donc son prix. Toujours selon l'AIE, en 2018, l'ensemble des États de l'Opep a bénéficié d'un revenu pétrolier s'élevant au total à environ 711 milliards de dollars contre 538 milliards de dollars de 2017, du fait d'une hausse des prix moyens du pétrole

brut et d'une hausse des exportations où l'Arabie Saoudite a bénéficié du tiers avec 237 milliards de dollars en 2018.

Les décisions de l'Opep ont eu pendant une certaine période une certaine influence sur le cours mondial du pétrole. Au-delà du contexte économique, l'action de l'Opep sur l'évolution des prix du pétrole est étroitement liée à l'environnement géopolitique. L'influence de l'organisation décroît depuis les années 1990, à l'image de sa part dans la production mondiale de pétrole, 55% en 1970, 42,6% en 2017 et environ 38/40% en 2019 et certainement un taux encore plus faible en 2020.

Un exemple est la crise pétrolière de 1973 lors de la guerre du Kippour : l'embargo de l'Opep envers les pays occidentaux qui soutiennent Israël a provoqué une multiplication par quatre du cours pendant cinq mois du 17 octobre 1973 au 18 mars 1974. Cependant cette version historique du premier choc pétrolier est très fortement sujette à caution.

En revanche, à partir de 1983, le cours du baril s'effondre et ne sera plus maîtrisé par l'Opep pendant plusieurs années, surtout qu'avec les marchés à terme de Londres (ICE) et de New York (Nymex), jouent un rôle croissant dans la détermination des cours, retirant ainsi du pouvoir à l'Opep. Cela est démontré au fil de l'histoire. Rappelons que le 28 septembre 2016, l'Opep s'est réunie à Alger avec une décision historique de limiter la production de pétrole brut à un niveau de 32,5 à 33 millions de barils par jour. Le 30 novembre 2016 à Vienne sa production de 1,2 million de barils par jour à 32,5 millions avec un accord effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et l'engagement de la Russie de réduire de 300 000 barils par jour sa production. En mai 2018, la réunion de Vienne, les membres signent l'intégration d'un autre pays : la Guinée équatoriale qui devient alors officiellement le 14<sup>e</sup> membre de l'Opep (le sixième pays africain). C'est dans un contexte particulier que le 9 avril 2020, le groupe de pays exportateurs de pétrole, constitué des 13 de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et de 10 pays partenaires membres, ont négocié un nouvel accord sur une réduction commune de leur production : une réduction de 22% de la production des 10 pays de l'Opep non-exemptés de quotas (c'est-à-dire l'Opep sans l'Irak, le Venezuela et la Libye) et de leurs 10 partenaires de l'Opep+, l'accord final a porté sur 10 millions de barils par jour de moins sur le marché durant les mois de mai et juin, les réductions devant ensuite être ramenées à 8 Mbj entre juillet et décembre 2020, puis à 6 Mbj entre janvier 2021. L'effort sera supporté principalement par l'Arabie Saoudite et la Russie, deuxième et troisième producteurs mondiaux derrière les USA, qui retrancheraient chacun près de 2,5 Mbj sur une production de référence lissée à 11 Mbj. Les 5 autres millions de barils à retrancher seraient répartis entre

les 18 autres pays de l'accord, selon leur niveau de production sur un mois de référence commun, qui est celui d'octobre 2018. Selon les experts, les discussions ont porté sur cette période de référence, chacun mesurant sa production réelle ce mois-là par rapport à sa capacité de production, devant trancher sur la prise en compte, ou non, des condensats (hydrocarbures associés aux gisements de gaz naturel) à la période de référence peut également jouer sur les quotas finaux.

L'organisation espère que les États-Unis, premier producteur mondial, et d'autres pays comme le Canada, la Norvège et le Brésil réduiront leur production pour un total de 5 millions de bpj. Ce n'est qu'un vœu puisque les États-Unis ayant fait savoir qu'il ne participeront pas à cette réduction, (la majorité étant des sociétés privées, les lois américaines interdisant des directives de l'exécutif dans la gestion de la sphère privée), le ministre américain de l'Énergie ayant déclaré que la production du pays était déjà en baisse, du fait que la majorité des gisements marginaux, qui sont les plus nombreux, bien que les coûts aient baissé de plus de 50% ces dernières années, de pétrole de schiste ne sont plus rentables en dessous de 40 dollars le baril. Mais nous ne sommes plus dans les années 1971 et 1972. Au cours des années 1990, l'influence de l'Opep avec le primat de l'Arabie Saoudite, sur les prix des cours décline pour trois raisons : des divergences internes et la violation des quotas de production par certains de ses membres, l'échec d'extension de sa zone d'influence aux nouveaux producteurs (Russie, Mexique, Norvège, Royaume-Uni, Colombie, etc.) et l'influence des marchés de Londres et de New York qui orientent notablement les cours. Par ailleurs soixante ans après sa fondation, l'Opep doit relever trois défis majeurs qui perdurent depuis les années 1990 : premièrement, la résolution des nouveaux conflits internes, la fracture entre membres pro et anti-américains exacerbe ces conflits. L'Arabie Saoudite, alliée traditionnelle des États-Unis, est confrontée à l'Irak et au Venezuela, deux des pays les plus ouvertement anti-américains dans le monde, qui contestent son influence sur l'organisation. Au-delà des divergences idéologiques, existent donc deux tendances entre les pays pour qui l'Opep doit avant tout être l'animateur d'un marché de matières premières et ceux désireux d'en faire une arme plus politique. Deuxièmement, la montée en puissance de la Russie où avec plus de 11,3 millions de barils par jour, produit autant que l'Irak, le Nigeria, le Venezuela, l'Algérie et l'Équateur réunis, s'étant engagée depuis fin 2016, aux côtés de l'Opep à plafonner sa production afin de faire remonter les cours du pétrole.

Troisièmement, la production croissante d'hydrocarbures non conventionnels aux USA qui en font le premier producteur mondial en 2019 avec plus de 12 millions de barils par jour qui a réduit l'influence de l'Opep, bien que ses réserves d'hydrocarbures annoncées comme les premières au monde, mais tout dépendra du vecteur prix et des coûts pouvant avoir d'importantes réserves mais non rentables économiquement.

(A suivre)  
A. M.

## Mots fléchés

## Mots croisés

### HORIZONTELEMENT

- 1. Petites fioles.
- 2. Qui ne se fait pas entendre.
- 3. Agir dans l'urgence.
- 4. Contraint de travailler.
- 5. Et les 40 valeurs. Scandium de chimiste.
- 6. Préfixe qui réunit. Accélérer la mouvement.
- 7. Relative à une procédure.
- 8. Il rêvait de voler. Capone pour ses hommes.
- 9. Poisson comestible. Hôpital au grand air.
- 10. Cycle de la Lune. Pour appeler discrètement.
- 11. Traînée, pour une pesu.
- 12. On les fête en janvier. Direction du vent.

### VERTICALEMENT

- A. Embrasse sur la joue. Contracter les muscles.
- B. Maison de la culture. Dans la main d'un travailleur.
- C. Sans retard. Préposition. Note.
- D. Faire plaisir. Il se forme à la suite d'une inflammation.
- E. Remorque un navire. Elle vit avec des bourriques.
- F. Gastro du voyageur. Entreprise de dépannage.
- G. Qui ne manquent pas de brillance.
- H. Est profitable à quelqu'un. Racontée en détail.

## Mot mystère

- |            |             |            |
|------------|-------------|------------|
| AGIOTAGE   | FONDS       | RICHARD    |
| ALIENER    | FRIC        | RICHESSSE  |
| ARGENTER   | GRATTER     | RICHISSIME |
| BANQUER    | HUISSIER    | RUINER     |
| BIENS      | INVESTIR    | RUINEUX    |
| BILLET     | LADRERIE    | TAUX       |
| CHARGE     | LUCRATIF    | TERME      |
| COSSU      | LUCRE       | TRAITE     |
| COURS      | MENDIER     | USURE      |
| DEBOURSER  | NANTI       | USURIER    |
| DEDIT      | NOMINALE    |            |
| DEFICIT    | ONEREUX     |            |
| DEPOSER    | PRET        |            |
| DOLLAR     | RECU        |            |
| ECHANGER   | REESCOMPTEP |            |
| ENDOSSER   | REGLER      |            |
| ENGRAISSER | REMUNERER   |            |
| ESPECE     | RENTE       |            |
| FILOU      | RESQUILLER  |            |

E	C	O	U	R	S	D	N	O	F	I	L	O	U	M	P
D	R	I	C	H	I	S	S	I	M	E	N	D	I	E	R
R	E	E	B	R	D	E	F	I	C	I	T	A	U	X	
A	N	R	R	I	E	E	L	U	C	R	A	T	I	F	X
H	I	E	E	E	T	B	A	N	Q	U	E	R	C	U	L
C	U	L	G	N	N	O	N	E	R	E	U	X	E	S	E
I	R	L	A	S	E	U	I	T	N	A	N	N	R	U	T
R	I	I	T	D	G	R	M	D	E	D	I	T	H	R	I
E	T	U	O	B	R	S	O	E	U	U	O	U	E	I	A
G	S	Q	I	A	E	N	G	R	A	I	S	S	E	R	
N	E	S	G	L	T	R	R	C	L	S	O	U	S	R	T
A	V	E	A	L	T	N	H	I	S	P	S	R	T	E	E
H	N	R	E	E	E	A	E	I	E	S	P	E	C	E	R
C	I	R	F	T	R	N	E	D	O	L	L	A	R	U	M
E	R	E	L	G	E	R	I	C	H	E	S	S	E	R	E
E	T	N	E	R	E	S	C	O	M	P	T	E	R	P	

## Le mot manquant

Dans la citation suivante, un mot a été supprimé :

« Le souvenir, c'est la présence .....

Est-ce le mot :

A : Passée? B : Invisible? C : Demain?

(Proverbe Victor Hugo)

## Solutions du numéro 518

### Mots fléchés

### Mots croisés

### Le mot manquant

« La liberté d'aimer n'est pas moins grande que la liberté de penser.»

### Mot mystère

EDENTE

(Proverbe Victor Hugo)



## Programme



11.00 Les feux de l'amour  
12.55 Petits plats en équilibre été  
13.00 Journal  
15.35 Je détruirai ta famille  
16.10 Quatre mariages pour une lune de miel  
17.05 Quatre mariages pour une lune de miel  
18.10 Bienvenue en vacances  
19.10 Demain nous appartient  
20.00 Journal  
21.05 Clem  
22.05 Clem  
22.55 New York Unité Spéciale



15.20 Affaire conduite, tout le monde a quelque chose à vendre  
16.10 Affaire conduite, tout le monde a quelque chose à vendre  
17.00 Tout le monde a son mot à dire  
17.45 N'oubliez pas les paroles  
18.20 N'oubliez pas les paroles  
19.00 Journal  
21.05 Laëtitia  
21.55 Laëtitia  
22.45 Laëtitia



09.00 M6 boutique  
11.00 Desperate Housewives  
12.00 Le journal  
12.45 Un refuge pour l'amour  
15.45 Incroyables transformations  
17.25 Les reines du shopping  
18.40 Chasseurs d'appart  
18.45 Le journal  
20.15 Météo  
20.25 En famille  
21.05 Vilaine  
22.10 L'amour vu du pré  
23.15 L'amour vu du pré



06.30 Boule et Bill  
06.42 Boule et Bill  
07.09 Oggy et les cafards  
07.40 Dans votre région  
07.47 Grizzly et les lemmings  
08.06 Grizzly et les lemmings  
08.20 Pyjamasques  
09.40 Les lapins crétiens : invasion  
11.20 La nouvelle édition  
11.25 Tour de France 2017  
11.55 Journal  
12.45 Météo

12.50 Rex  
13.55 Rex  
14.25 Rex  
16.05 Un livre, un jour  
16.10 Des chiffres et des lettres  
16.40 Personne n'y avait pensé !  
20.00 Vu  
20.55 Et vous, comment ça va ?  
21.05 Secrets d'histoire  
22.55 Météo  
23.00 Municipales à la Goutte d'Or, chroniques d'une drôle de campagne



14.40 Météo  
17.00 L'invité  
18.08 Pardonnez-moi  
19.00 Tout le monde veut prendre sa place  
21.11 Bon pour la santé ? Les artistes avec vous !



16.40 Un dîner presque parfait  
17.55 Un dîner presque parfait  
18.50 Les princes et les princesses de l'amour  
19.50 Les princes et les princesses de l'amour  
21.00 Percy Jackson : le voleur de foudre  
23.00 Véto de choc



13.35 Baron Noir  
14.30 Baron Noir  
16.00 Suicide Squad  
18.50 Jamel Comedy Kids  
19.50 L'année de Catherine et Liliane  
21.00 Vikings  
21.45 Vikings  
22.30 American Horror Story



19.08 Sur la piste du Marsupilami  
19.19 Roulez jeunesse  
20.50 Sicario  
22.48 Sicario



10.45 La quotidienne  
12.40 Le magazine de la santé  
15.45 La fin du temps des cerises  
16.40 Au bout c'est la mer  
17.45 C dans l'air



13.10 Ghost Whisperer  
15.50 Mentalist  
16.45 Mentalist  
17.40 Mentalist  
18.35 Mentalist  
19.25 La folle soirée du palmashow



17.30 Masters 1000 de New York 2020  
19.00 Masters 1000 de New York 2020  
21.00 FMasters 1000 de New York 2020  
23.00 Masters 1000 de New York 2020



13.45 Meurtres à l'anglaise  
14.40 Meurtres à l'anglaise  
15.35 Meurtres à l'anglaise  
16.45 C'est que de la télé : première partie  
18.10 La télé même l'été !  
19.05 La télé même l'été !  
20.00 Sicario  
22.20 Colombiana



18.15 Les as de la jungle à la rescousse  
18.25 Une saison au zoo  
19.00 Une saison au zoo  
19.30 Une saison au zoo  
20.00 Famille je vous chante  
21.50 Les tubes de l'été



19.09 Dead Zone  
19.09 Dead Zone  
19.09 Dead Zone  
20.50 La fin des temps  
22.47 Le dernier rempart



19.45 Arte journal  
20.55 Les guichets du Louvre  
22.30 Le secret de la chambre noire

## Sélection



### Ciné Premier - 19.19 Roulez jeunesse

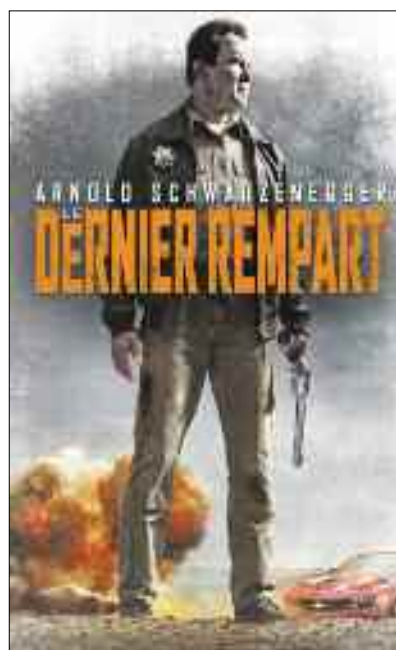
Comédie de Julien Guetta

→ Alex, la trentaine, est dépanneur dans le garage de sa mère. Il ne se prend pas la tête, se contente du train-train, quand le hasard place sur sa route trois gamins livrés à eux-mêmes. Alex, un dépanneur automobile âgé de 43 ans, croise la route de Prune. Alex ne se fait pas prier pour l'aider quand la voiture de la jolie jeune femme refuse de démarrer.

### Ciné Premier - 20.50 Sicario

Film policier de Stefano Sollima

→ Le passage de migrants aux USA est le nouveau jackpot des cartels. Trois kamikazes islamistes utilisent cette filière pour commettre un attentat. La DEA déclenche une guerre des cartels pour désorganiser ce trafic.



### Ciné Frisson - 22.47 Le dernier rempart

Film d'action de Kim Jee-woon

→ Un vieux shérif américain et son équipe de bras cassés se lancent à la poursuite d'un caïd de la drogue en cavale, sur le point de franchir la frontière mexicaine. Après plusieurs années passées au service de la police de Los Angeles, le shérif Owens fait désormais respecter la loi dans la petite ville de Sommerton Junction...



### CHRONIK par Herbé

#### EXTRÊMES LIMITES

25 ans après «Point Break Extrême Limite» (Kathryn Bigelow, 1991), Ericson Core, directeur de la photographie à qui l'on doit la réalisation de «Invincible» (2006), se lance dans la réadaptation du film culte. Johnny Utah est une jeune recrue du FBI qui enquête sur de mystérieux braquages spectaculaires orchestrés dans les quatre coins du monde. Johnny, ancien adepte des sports extrêmes, semble voir un élément reliant les braquages entre eux : ils tentent de réussir une série de huit défis extrêmes qui n'ont jamais été réalisés. Mais ces révélations ne réussissent pas à convaincre ses supérieurs, et Johnny décide de tenter d'infiltrer les braqueurs pour prouver que son intuition était bonne. Une succession de beaux plans sur deux heures, une gestion des scènes d'action saisissante, ce film est à voir pour tous les passionnés de sports extrêmes. On notera cependant un scénario malheureusement bâclé et une histoire sans réels suspens (au début de chaque épreuve, on devine déjà ce qu'il va se passer). Ce film met à l'honneur les défenseurs de la nature, mais le manque de développement des personnages les réduit au triste rôle de terroristes-écologistes aux motivations quelques peu floues, ce qui est fort dommage, même si ce sont eux qui gagnent par la spiritualité. Un film à conseiller aux passionnés du précédent «Break Point» et des sports extrêmes, il est toutefois à ne pas diffuser aux amateurs de scénarios logiques et complets.

Chemins d'écriture

## Eugène Ebodé : «J'écris pour faire une passe aux lecteurs»

**Eugène Ebodé appartient à la génération postcoloniale des romanciers africains. Cet auteur d'origine camerounaise, a une dizaine de livres à son actif, dont les plus connus racontent les drames, les combats et les dérives du monde noir.**

Avant de se lancer dans l'écriture au tournant des années 2000, le romancier était footballeur professionnel au Cameroun. A l'occasion de la sortie prochaine aux éditions Gallimard du nouveau roman d'Ebodé intitulé «Brûlant était le regard de Picasso», Chemins d'écriture brosse le portrait de cet auteur à l'écriture empreinte de nostalgie, de sarcasme et d'un je-ne-sais-quoi qui la rend éminemment lisible.

«Je suis essentiellement romancier, un romancier à l'écriture jubilatoire». Ainsi parle Eugène Ebodé, écrivain originaire du Cameroun, auteur de neuf romans, et un dixième en attente de publication aux éditions Gallimard. C'est une œuvre singulière, caractérisée par sa justesse de ton et une profonde empathie pour la gent humaine, que nous livre cet ancien footballeur, recyclé en homme de lettres.

Gardien de but titulaire dans l'équipe nationale junior du Cameroun dans les années 1980, l'homme avait fait vibrer un temps le cœur des fans des «Lionceaux du Cameroun». Si son aventure footballistique s'est arrêtée en cours de route, Eugène Ebodé a gardé de son passage par le sport collectif un goût pour la mêlée et la solidarité, un goût qui le conduit parfois à imaginer l'écriture comme une «passe au lecteur».

### Désir d'écrire

Débarqué en France en 1986 pour poursuivre des études de journalisme et de sciences politiques, Eugène Ebodé publie ses premiers romans au tournant du siècle. Il a alors 40 ans, mais c'est depuis ses années d'écolier qu'il est taraudé par le désir d'écrire.

«Eh bien, aussi loin que je m'en souviens, j'étais en classe de sixième, au collège Lieberman de Douala, nous avions un prof de français qui était fantastique. Il nous a donné le goût des textes littéraires qu'il nous lisait avec une perfection absolue et nous étions transportés. Nous l'appelions «Voltaire». Je peux donc dire que c'est Vol-



taire qui m'a indiqué, invité, incité, plongé dans l'écriture.»

### La Transmission (2002), La divine colère (2004), Silikani (2006)....

Les premiers romans de ce Franco-Camerounais ont une composante fortement autobiographique. Ils racontent l'évolution de la famille de l'auteur dans l'Afrique des indépendances. Le père d'Ebodé était infirmier. Sa mère, femme au foyer, occupée à élever ses dix enfants. Les parents fondaient tous leurs espoirs sur leurs enfants. Ayant hérité de son père infirmier son obsession des corps malades qu'il devait soigner et si possible guérir, le futur écrivain rêvait de faire médecine. Il deviendra romancier. «Finalement, être écrivain, c'est être un peu un médecin des âmes...», confie l'auteur de Silikani.

### La montagne à gravir

Panser les blessures des âmes, c'est ce que fait Eugène Ebodé dans ses romans

avec un talent exceptionnel. Ses modèles en écriture ont pour nom le grand auteur camerounais Ferdinand Oyono, le Martiniquais Aimé Césaire, et les Russes : Gogol, Dostoïevski et sans oublier Pouchkine, incontestable icône.

Il lit et relit Eugène Onéguine, le roman en vers du poète de Moscou, et nourrit l'ambition d'achever Le Nègre de Pierre le Grand, le roman que le maître n'a pas eu le loisir de terminer.

«C'est un peu présomptueux de le dire, reconnaît Ebodé, mais je vous le confie, c'est mon rêve d'écrivain de pouvoir achever ce qu'il a si bien commencé. En ai-je le talent ? La force ? Il faut être humble devant la montagne à gravir, mais j'essaierai.»

En attendant de se mesurer un jour à la montagne, l'homme poursuit son chemin d'écriture à travers les mythologies et le devenir du monde africain contemporain dont il a fait ses thématiques obsessionnelles. Paru à l'occasion du vingtième anniversaire du génocide au

Rwanda, Souveraine magnifique (2014), son sixième roman, brosse le portrait de l'héroïne éponyme, d'origine Tutsie, une survivante qui doit continuer à vivre le restant de sa vie avec le souvenir des abominations dont, petite fille, elle fut témoin. «Je n'ai pas honte de ma vie, mais il y a au fond de ma gorge un dégoût sans âge», avait-elle confié à l'auteur.

La Rose dans le bus jaune (2013), consacré au parcours de la Noire américaine Rosa Parks, à l'occasion du centenaire de cette figure iconique du mouvement des droits civiques, est un autre ouvrage majeur sous la plume de ce romancier. La force de cette «biofiction» réside dans les éclairages subtils qu'elle propose sur les tumultes intérieurs et l'inébranlable sens de dignité de sa protagoniste, à l'origine du chambardement d'un système social inique. Encore, une femme hors du commun sera au cœur du nouveau roman d'Eugène Ebodé, qui devait paraître cet automne. Coronavirus oblige, la publication de Brûlant était le regard de Picasso a été reportée à janvier 2021.

Cette fois encore, une femme hors du commun est au cœur du récit de guerre et de renouveau que raconte l'écrivain.

### Pourquoi écrivez-vous ?

Dix ouvrages en vingt années d'écriture. Infatigable Eugène Ebodé...

Quand on lui demande qu'est-ce qui le pousse à se confronter ainsi inlassablement au défi de la page blanche, ce dernier cite Sony Labou Tansi qui aimait répéter à qui voulait l'entendre : «J'écris et je crie pour qu'il fasse homme en moi !»

### Et vous, Eugène Ebodé :

«Moi, affirme ce dernier, j'écris pour faire une passe aux lecteurs pour que nous soyons un peu plus solidaires et un peu moins solitaires...»

Manifestement, à bientôt 60 ans et après dix récits romans et d'autres écrits divers et variés, l'ancien gardien de but du «Dragon de Douala» reste encore un peu footballeur dans l'âme.

T. Chanda

## Disparition de Abdelmadjid Merdaci

### Il avait Constantine dans son cœur et l'Algérie chevillée au corps

La disparition jeudi à Alger du sociologue et historien Abdelmadjid Merdaci n'a pas manqué d'émouvoir et d'attrister de nombreuses personnalités et citoyens de la ville de Constantine dont il est l'un de ses fils valeureux, décédé des suites d'une longue maladie à l'âge de 75 ans.

De l'avis de ses amis et proches, «le défunt portait Constantine dans son cœur et l'Algérie chevillée au corps» avec un attachement profond qui transparaissait fortement à travers ses nombreux ouvrages et contributions sur l'histoire, la littérature, le théâtre, la musique, le cinéma et même le sport. «C'est une grande perte pour la ville de Constantine et pour l'Algérie», confie à l'APS le P<sup>r</sup> Abdelhamid Aberkane, très affecté par la perte du défunt Abdelmadjid Merdaci qu'il considère comme «un frère, un homme vrai et entier, très engagé et courageux.» Emu par le décès de cet «homme d'une très grande culture», le P<sup>r</sup> Aberkane a loué les «qualités morales du défunt, une grande

personnalité très respectée, un homme inlassable, très amoureux de la culture et de la musique, très généreux et d'une simplicité absolue.» Et d'ajouter : «Abdelmadjid était un patriote qui aimait sa ville et son pays et n'avait de cesse d'organiser des rencontres et de prendre des initiatives pour faire vivre la culture.»

Très peiné par le décès de Abdelmadjid Merdaci, Mouloud Bensaid, homme de culture de Constantine et proche du défunt, décrit, pour sa part, «une illustre personnalité chérissant l'art et la culture dont il était insatiable, aspirant inlassablement à tout connaître du patrimoine culturel constantinois et national.» «Le défunt était très cultivé et n'avait de cesse de défendre la culture et la musique de la ville de Constantine ainsi que son histoire», souligne-t-il, tout en adressant «une pensée émue aux membres de sa famille, des enfants de la ville très respectés.» De son côté, Toufik Benzegouta, président de l'association des Amis de

Constantine a mis l'accent, outre les qualités morales et culturelles du défunt unanimement reconnues par ses amis et proches, sur «le couple extrêmement et extraordinairement soudé et inséparable qu'il formait avec son épouse qui était toujours présente à ses côtés en toutes circonstances.» Pour rappel, le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a adressé vendredi un message de condoléances à la famille de Abdelmadjid Merdaci, dans lequel il a salué les contributions de l'éminent professeur universitaire dans «l'enrichissement de la pensée et de l'histoire, priant Dieu Tout-Puissant de l'accueillir dans Son vaste paradis et d'assister les siens en cette épreuve.»

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a également publié vendredi un message de condoléances sur son compte Facebook, dans lequel il exprime sa «grande tristesse» suite au décès du professeur et chercheur Abdelmadjid Merdaci. Très proche du dé-

funt, l'historien français, Benjamin Stora, a exprimé, de son côté, son «immense peine», rendant hommage, via un post facebook, à son «frère, ami et grand historien Abdelmadjid Merdaci.» Ecrivain, sociologue et historien, le défunt professeur Abdelmadjid Merdaci est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'Histoire de la ville de Constantine et la guerre de libération nationale, notamment «Le dictionnaire des musiques et les musiciens de Constantine», «La fonction présidentielle en Algérie», «GPRA, un mandat historique (19 septembre 1958-3 août 1962)», «Novembre 1954, de l'insurrection à la guerre d'indépendance» et «Constantine, citadelle des vertiges.» Abdelmadjid Merdaci est également l'auteur d'un ouvrage bibliographique, «Les clés retrouvées», paru en 2015, dans lequel il relate son enfance à Constantine. Le défunt a été inhumé, aujourd'hui, dans l'après-midi à Constantine au cimetière central de la ville.

R. C.

# vie pratique

## astuces

### Les remèdes de grand-mère contre les varicosités



On constate surtout les varicosités ou les télangiectasies sur les jambes et sur le visage. Ce sont des petits vaisseaux sanguins rouges, bleus ou violets qui apparaissent suite à une anomalie de la veine. Ils sont comme les varices, mais ces dernières sont plus grandes, les gros vaisseaux sanguins sont gonflés avec des protubérances aux zones où le sang s'accumule alors que les varicosités des veines sont plus petites. Si ce n'est pas encore compliqué, il est possible de traiter les varicosités avec des remèdes de grand-mère.

**Les moyens naturels pour soigner les varicosités**  
**Le vinaigre de cidre :** Ce produit est très efficace en cas de varicosités, car il réduit leur aspect tout en augmentant la circulation sanguine sur la partie touchée. Il suffit de tremper un linge propre dans du vinaigre de cidre et d'utiliser cela comme compresse. Il faut patienter une vingtaine de minutes. Le traitement se fait 3 fois par jour pendant au moins un mois.

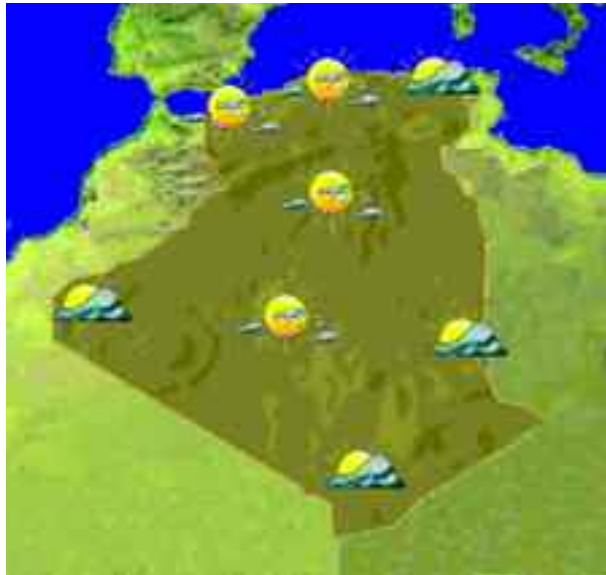
**Le gingembre :** Notre organisme renferme une protéine du sang appelé fibrine, et cette dernière s'accumule dans les veines malades, et cela les rend plus visibles. Mais le gingembre peut diviser naturellement la fibrine pour réduire les varicosités tout en favorisant la circulation sanguine par la diminution de la pression du sang. Râpez le gingembre, mettez dans un bol, et versez dedans de l'eau bouillante. Couvrez, et laissez infuser une dizaine de minutes. Au besoin, ajoutez du miel, et buvez cette préparation 2 à 3 fois par jour.

**Les aliments à privilégier pour traiter les varicosités**

**La vitamine C :** Cette vitamine est capable d'améliorer la production de protéines nommées élastine et collagène. Ce dernier reconstruit la peau et les vaisseaux sanguins. Ces deux permettent donc d'aider à conserver les parois veineuses plus résistantes et plus souples. C'est nécessaire pour lutter efficacement contre les varicosités. Aussi, la vitamine C renforce les capillaires. Mangez régulièrement des fruits et des jus d'agrumes comme le citron, l'orange, les poivrons rouges, le chou-fleur et autres.

**Les bioflavonoïdes :** Consommer des aliments riches en bioflavonoïdes peut soigner les varicosités. Ce sont des antioxydants puissants qui ont des propriétés anti-inflammatoires. Ils peuvent protéger l'ensemble des parois vasculaires tout en évitant les radicaux libres dans les vaisseaux sanguins. Pour améliorer la santé vasculaire et pour rendre les vaisseaux plus forts, prenez les pépins de raisin. Mangez des pamplemousses tous les jours, et n'hésitez pas à consommer de l'extrait de pépins de pamplemousse.

## Météo



**Lundi 21 septembre**  
28° C

→ **Dans la journée :**  
Partiellement nuageux  
max 28°C ressentie 24°C  
Vent modéré de sud

→ **Dans la nuit :**  
Partiellement nuageux  
min 20°C ressentie 20°C  
Vent modéré d'ouest

**Alger :**  
Lever du soleil : 06:33  
Coucher du soleil : 18.48

### Rougeurs : faire un masque maison naturel



Le vent, les changements de température brutaux, la consommation de café, d'épices provoquent souvent des rougeurs sur les peaux les plus réactives. Il est possible de prévenir leur apparition en hydratant bien son visage pour créer une barrière protectrice contre les agressions extérieures, et en limitant la consommation de boissons chaudes ou d'ingrédients responsables de la dilatation des vaisseaux sanguins. Mais on peut aussi atténuer les rougeurs sur la peau avec des crèmes ou des masques spécifiques naturels.

**Comment faire un masque anti-rougeurs maison ?**

Pour faire vous-même votre masque anti-rougeurs, vous aurez besoin de poudre de riz micronisée pour stabiliser votre préparation et la rendre adhérente, d'une eau florale apai-

sante et d'un extrait de plante en poudre aux effets anti-inflammatoires, améliorant la micro circulation cutanée. Car c'est la mauvaise circulation et la dilatation des vaisseaux qui sont responsables de nos rougeurs.

**Quelles sont les plantes apaisantes et anti-inflammatoires à privilégier pour ma préparation ?**

Pour l'effet apaisant, vous choisirez une eau florale, de fleur d'oranger.  
 Pour l'effet anti-inflammatoire et stimulateur de la micro circulation cutanée, vous aurez le choix entre différentes plantes : le thé vert, le raisin, la myrtille...

**Recette de masque anti-rougeur maison**

1 cuillère à soupe d'extrait de plante anti-inflammatoire améliorant la micro circulation cutanée

1 cuillère à café de poudre de riz micronisée  
 2 cuillères à soupe d'eau florale (hydrolat) apaisante

**Préparation :** Dans un bol, mélangez d'abord l'extrait de plante choisi et la poudre de riz, puis ajoutez l'eau florale. Mélangez avec une cuillère en bois jusqu'à obtenir une pâte bien lisse et homogène.

Ce masque naturel ne se conserve pas et doit être appliqué immédiatement après préparation. Appliquez-le 2 fois par semaine sur un visage nettoyé et sec, laissez poser 5 minutes et rincez à l'eau claire.

## Recette du jour

### Beignets aux pommes

#### INGRÉDIENTS

- 3 pommes
- 1 verre de farine
- 2 œufs
- 0,75 Verre de lait
- 2 Cuil. à s. d'huile
- 1 Cuil. à c. de levure chimique
- 1 pincée Sel
- Sucre cristallisé

#### PRÉPARATION

Dans un saladier, versez la farine tamisée puis ajoutez la levure. Battez les blancs



d'œufs en neige fermes avec une pincée de sel. Dans un autre saladier, mélangez les jaunes d'œufs avec le lait et l'huile. Ajoutez la farine tamisée avec la levure puis incorporez délicatement les blancs d'œufs. Épluchez les pommes, coupez-les en rondelles puis ajoutez à la pâte. Faites chauffer un bain de friture. Plongez-y quelques rondelles de pommes. Laissez cuire et bien dorer de chaque côté. Une fois bien croustillants, déposez les beignets sur du papier absorbant. Laissez tiédir et saupoudrez de sucre cristallisé avant de servir.

### Horaires des prières

**Lundi 4 safar 1442 :**  
**21 septembre 2020**  
**Dhor** .....12h50  
**Asser** .....16h38  
**Maghreb** .....18h48  
**Icha** .....21h52  
**Mardi 5 safar 1442 :**  
**22 septembre 2020**  
**Fedjr** .....03h38

## numéros utiles

### SANTÉ

#### Samu :

021.67.16.16/67.00.88

#### CHU Mustapha :

021.23.55.55

#### CHU Ben Aknoun :

021.91.21.63

#### CHU Beni Messous :

021.93.11.90

#### CHU Baïnem :

021.81.61.13

#### CHU Kouba :

021.58.90.14

#### Ambulances :

021.60.66.66

#### Dépannage Gaz :

021.68.44.00

#### Dépannage Electricité :

021.68.55.00

#### Service des eaux :

021.58.32.32/58.37.37

### SÉCURITÉ

#### Protection civile :

021.61.00.17

#### Sûreté de wilaya :

021.63.80.62

#### Gendarmerie :

021.62.11.99/62.12.99

### ADRESSES UTILES

#### Aéroport Houari-Boumediene

021.54.15.15

#### Air Algérie

#### (Réservation)

021.28.11.12

#### Air France :

021.73.27.20/73.16.10

#### ENMTV :

021.42.33.11/12

#### SNTF :

021.76.83.65/73.83.67

#### SNTR :

021.54.60.00/54.05.04

#### Hôtel El-Djazair :

021.23.09.33/37

#### Hôtel El-Aurassi :

021.74.82.52

#### Hôtel Hilton :

021.21.96.96

#### Hôtel Sofitel :

021.68.52.10/17

#### Hôtel Sheraton :

021.37.77.77

#### Hôtel Mercure :

021.24.59.70/85

## Sport

# Bernaoui annonce son retrait de la présidence de la Fédération d'escrime

→ Le président de la Fédération algérienne d'escrime, Raouf Salim Bernaoui, a annoncé samedi son retrait de la présidence de l'instance fédérale et a chargé son premier vice-président Hocine Ameziane d'assurer l'intérim en attendant l'élection d'un nouveau président.

«J'ai pris la décision de me retirer de la présidence, par souci de préserver l'intérêt du sport et des sportifs, outre le fait d'avoir été victime d'une campagne visant ma personne», a indiqué Bernaoui à l'APS.

«Nous avons tenu, ces derniers jours, une réunion du bureau fédéral où j'ai décidé de me retirer de mon poste au profit d'une autre personne qui sera élue à l'issue d'une assemblée générale électorale», a-t-il dit.

Ainsi, l'intérim de la présidence de la FAE sera assuré par le premier vice-président Hocine Ameziane pour une période de 45 jours à l'issue de laquelle seront organisées, conformément à la réglementation, des élections auxquelles sera présent Bernaoui en tant que membre de l'assemblée générale.

Parmi les principales raisons qui ont poussé l'ancien président à quitter son poste, celui-ci évoque «l'exclusion de la Fédération d'escrime de l'assemblée générale du Comité olympique et sportif algérien, après mon exclusion du bureau exécutif de cette instance au moment où j'ai assuré la responsabilité du secteur des sports. Chose que je considère comme une



■ Bernaoui s'est retiré par souci de préserver l'intérêt du sport. (Photo > D. R.)

humiliation pour ma personne, en ma qualité d'ex membre de l'assemblée générale du COA et ex-ministre dans le gouvernement algérien. C'est également, pour moi, une atteinte à l'image de la Fédération algérienne d'escrime». Pour Bernaoui, cette exclusion est « injustifiée », puisque « certains membres s'absentaient pour diverses raisons, des réunions du bureau exécutif et n'ont pas été écartés, ni eux ni leurs fédérations. Deux poids deux mesures ». La véritable raison de l'exclusion de la Fédération d'escrime de l'assemblée générale du COA, est selon Bernaoui, le fait d'avoir déposé mon dossier de candidature pour la présidence du COA. Ce qui n'avait pas alors plu à certaines parties qui voulaient me faire obstacle.

L'instance olympique algérienne avait, rappelle-t-on, rejeté le dossier de candidature de Bernaoui, lors de l'AG élec-

tive tenue samedi dernier et à l'issue de laquelle Abderrahmane Hammad a été élu en remplacement de Mustapha Berraf démissionnaire depuis mai dernier.

Par ailleurs, Bernaoui a démenti les informations selon lesquelles il avait l'intention de présenter un recours auprès des instances algériennes et internationales, après le rejet de sa candidature au poste de président du COA. «La seule chose que j'ai entreprise, est le recours que j'ai remis au secrétaire-général du COA, comme le permet d'ailleurs le règlement», a précisé Bernaoui qui souhaite à Hammad

«beaucoup de réussite dans sa mission, lui qui est un ancien athlète olympique, intègre et compétent».

Le rejet du dossier de Bernaoui, candidat au poste de président du COA, a été motivé par plusieurs textes réglementaires, selon l'instance olympique qui indique que ce candidat ne remplit pas les conditions contenues dans les articles 24 et 25 des statuts du COA, expliquant que le document qu'il a présenté, sous forme de procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Fédération algérienne d'escrime, non visé et non validé par les services habilités du MJS, mentionne son retour à la présidence de l'instance.

«La notion de retour n'est pas prévue par la réglementation et contrevient aux dispositions légales et réglementaires qui régissent le fonctionnement des structures d'organisation et d'animation sportive», a souligné le communiqué du COA.

En outre, l'instance olympique a expliqué que ces dispositions stipulent dans l'article 62 de la loi 13-05 du 13 juillet 2013, relative à l'organisation et le développement des activités physiques et sportive qu'il est interdit le cumul entre la responsabilité exécutive et électorale au niveau national et local au sein et entre les structures d'organisation et d'animation sportive, d'une part, et la responsabilité administrative au sein des institutions de l'Etat relevant du secteur chargé des sports, qui confère au concerné un pouvoir de décision, d'autre part.

R. S.

## Football

### Pas de matches amicaux pour le Zimbabwe avant l'Algérie

→ La sélection zimbabwéenne de football, prochain adversaire de l'Algérie en novembre, dans le cadre des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> journées des qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021, reportée à 2022, ne devrait pas disputer de matches amicaux en octobre, a rapporté samedi la presse locale. Selon la même source, le conseil d'administration de la ZIFA, dirigé par Felton Kamambo, a exclu la possibilité de disputer des matches tests, alors que la majorité des nations africaines ont programmé des rencontres à l'occasion de la fenêtre internationale d'octobre (5-13), après 10 mois d'inactivité causée par la pandémie de Covid-19. Au terme de la 2<sup>e</sup> journée, le Zimbabwe pointe à la 2<sup>e</sup> place avec 4 points, derrière l'Algérie, auteur jusque-là d'un parcours sans faute (6 points), avec deux victoires de suite, décrochées à domicile face à la Zambie (5-0) et en déplacement face au Botswana (1-0). L'ancien milieu international zimbabwéen Lazarus Muhoni a critiqué la ZIFA, qualifiant de «revers» son échec à programmer des matches amicaux pour les «Warriors». «Malgré le fait que nous soyons dans une période difficile marquée par la pandémie de Covid-19, la ZIFA devrait au moins organi-

ser un ou deux matches amicaux pour l'équipe. Sinon, nous devons accepter que nous n'avons peu de chances de progresser en raison d'une mauvaise préparation. Même un élève ne peut se présenter à un examen final sans se préparer et s'attendre à réussir. De même, nous devons le faire pour que notre entraîneur puisse combiner les joueurs qui pourraient être à sa disposition», a déclaré Muhoni à NewsDay. L'Algérie, qui n'a assuré pour le moment qu'un seul match amical face au Cameroun au Pays-Bas, accueillera le Zimbabwe le 12 octobre, avant de se déplacer pour défier le Zimbabwe cinq jours plus tard. Le président de la Confédération africaine de football Ahmad Ahmad, a menacé récemment de délocaliser le match Zimbabwe - Algérie, prévu au stade national des sports à Harare, en raison du retard accusé dans les travaux de rénovation au niveau de l'enceinte sportive. Le match aura lieu à sa date initiale et au lieu choisi par les Zimbabwéens, si rien n'a été fait pour installer les sièges baquets, on sera obligé de déplacer le match. Officiellement, nous n'avons pas encore été saisi», a-t-il affirmé lors d'un point de presse organisé par visioconférence. ■

## EN DEUX MOTS

### JS Saoura : début de la préparation d'intersaison

La JS Saoura a entamé dimanche sa préparation en vue de la nouvelle saison 2020-2021 au stade 20-Août de Bechar, a indiqué ce club de Ligue 1 de football via sa page officielle Facebook. La première séance d'entraînement, programmée en début de soirée et à huis clos, a été précédée dans la matinée par des examens médicaux auxquels étaient conviés les joueurs, notamment ceux du Covid-19 au niveau d'une clinique privée, a précisé la même source.

Côté effectif, le club phare du sud-ouest du pays a opté cette saison pour la stabilité, en gardant d'abord le même staff technique qui a terminé l'exercice passé, arrêté à la 22<sup>e</sup> journée, et à la barre technique Meziane Ighil, qui avait rejoint l'équipe au mercato hivernal. La JSS, qui a aussi préservé la quasi-totalité de l'effectif du précédent exercice, a engagé deux nouveaux joueurs, en l'occurrence, l'attaquant Mehdi Draouch et le défenseur Mohamed Amrane, tous les deux en provenance du CA Bordj Bou Arréridj. La direction du club a également promu quatre joueurs de l'équipe de la réserve.

## NAHD

### Ferrahi 15<sup>e</sup> recrue

→ Le défenseur Mehdi Ferrahi, s'est engagé avec le NA Hussein-Dey pour un contrat de deux saisons, devenant la 15<sup>e</sup> recrue estivale du club algérien, a appris l'APS samedi auprès du directeur de la Ligue 1 algérienne de football.

Formé au sein de l'Académie du Paradou AC, Ferrahi (23 ans), s'est engagé cet été avec la JS Kabylie en provenance du RC Kouba, avant de résilier son contrat quelques jours plus tard en raison d'un différend financier avec la direction des «Canaris». En engageant jusque-là pas moins de 15 nouveaux joueurs, issus de différents paliers, les Sang et Or ont procédé à un véritable remue-ménage de leur effectif, s'affichant incontestablement comme étant le club le plus actif sur le marché des transferts, qui s'est ouvert officiellement le 5 août dernier et s'étalera jusqu'au 27 octobre prochain.

Le Nasria n'est pas prêt de s'arrêter là, puisque d'autres éléments sont annoncés comme potentielles futures recrues estivales, eux qui sont dans l'attente d'une décision à leur fa-

veur de la Chambre de résolution des litiges (CRL) pour pouvoir s'engager avec les «Sang et Or».

Outre le recrutement de jeunes joueurs, la direction a engagé des éléments d'expérience à l'image du défenseur Mohamed Rabie Meftah (ex-USM Alger), le milieu de terrain Hocine El-Orfi (ex-Al-Mojzel/ Arabie saoudite), et l'attaquant Rachid Nadjji (ex-MC Oran).

Le NAHD a confié la barre technique à l'entraîneur Nadir Leknaoui, signataire d'un contrat d'une saison renouvelable.

Relégable avant la suspension de la compétition, le NAHD a été finalement maintenu parmi l'élite, après l'adoption par les membres de l'assemblée générale de la Fédération algérienne (FAF) du choix qui prévoyait de désigner les lauréats et les promus, tout en annulant la relégation, au terme de la consultation écrite initiée par l'instance fédérale, pour donner suite à l'exercice 2019-2020, définitivement suspendu en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19). ■



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.  
Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1<sup>er</sup>-Mai - Alger.  
Tél. : 021 6710.44/6710.46  
Fax : 021 6710.75.  
Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.  
**Membres fondateurs :**  
Gérant, directeur de la publication: **Abdelwahab Djakoune.**  
Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki**  
Directeur commercial : **Ouahid Kouba**  
Composition **PAO La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPRAL**  
**Tirage : 2500 exemplaires**  
16 - Pages  
Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**.  
Diffusion centre : **SEDICOM**.  
Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar** Sud : **Trag diffusion** Publicité : **La Nouvelle République**, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : **lnr98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19.**  
Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40  
Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

**en direct**

**NAHD**

Ferrahi 15<sup>e</sup> recrue

**le match à suivre**

**Football**

Pas de matches amicaux pour le Zimbabwe avant l'Algérie

**football**

**Italie**

Le transfert de Farès à la Lazio Rome finalisé au plus tard lundi

Football professionnel

## Une dimension économique

→ Avant de demander au football de se professionnaliser, on le demande aux clubs de l'être et puis ce sont les joueurs qui demandent à ce que le professionnalisme leur soit expliqué, comment ça marche.

On leur répond que c'est le football qui se modernise et il exige à ce que l'amateurisme passe son test pour être professionnel ou alors qu'il quitte le terrain. Cela ressemblerait à un nouveau champ d'écriture, qui peut s'avérer une contrainte pour certains. Alors, les uns comme les autres donnent l'impression de ne pas être sur la même longueur d'onde et du coup, n'accordent aucune attention, préféreraient donc faire traîner son application. Aujourd'hui, avec beaucoup de retard, il y a ceux qui découvrent que cette tendance peut donner une plus grande visibilité aux clubs. Faire connaître leur force aux marques qui n'ont pas l'habitude de nouer des partenariats dans cet univers. On commencera alors à comprendre que certaines marques peuvent avoir peur du sponsoring sportif pensant que leur image peut être liée à des mauvais résultats sportifs.

### Un club sportif n'est pas professionnel

Peut-on encore croire aux discours qui expliquent qu'un club sportif est automatiquement professionnel ? La réponse est non. Il suffit de fouiller dans les archives de la presse nationale pour retrouver les traces des articles consacrés à cette formule dite professionnelle. A tout hasard, l'édition d'*El Watan* du 29 sept 2019 évoque un fait qui sonne comme cette actualité qui persiste sur le terrain. « En effet, rien n'a encore changé entre le football amateur et professionnel dans la mesure où le discours sportif et environnemental se résume en deux mots : 'football et argent' sans mener des missions d'intérêt général pour renforcer l'attractivité du sport pour le public et les investisseurs locaux ou étrangers ». Mais depuis 2010 à ce jour, cette option est ignorée, ou presque, par ceux qui n'ont de regards que pour les buts, sponsors et titre de championnat. Normal, corrigent ceux qui ne



■ Le professionnalisme doit aussi toucher les mentalités.

(Photo > D.R.)

voient aucune autre issue de s'imposer que de jouer tout simple sans faire cas du professionnalisme : « S'attarder à chaque saison sur des initiatives de conjoncture relève de la myopie tout court. En effet, quand on parle professionnalisme, on doit nécessairement faire référence à l'économie et au droit des sociétés, car le sport est devenu un secteur économique à part entière, le football professionnel en représente la principale dimension », écrit-il encore. Chacun à cœur de défendre son club. L'ADN du sport professionnel, dit-on, c'est bien entendu la compétition, non seulement, mais également une très forte médiatisation. « Nous avons besoin d'une commission mixte chargée de revoir le dossier du professionnalisme. Et j'affirme que la Fifa n'avait aucune relation avec l'instauration du professionnalisme en Algérie. Certains continuent de croire que si nous n'avions pas adopté le professionnalisme en 2010, nous n'aurions jamais disputé la Ligue des champions d'Afrique ou la coupe de la Confédération. Ce sont des choses erronées. Les pays voisins prennent part jusqu'à ce jour à ces compétitions avec des clubs amateurs et sans sociétés sportives par ac-

tions », déclarait en août 2018, le président de la LFP.

Le nouveau système de compétition du championnat national de football professionnel de Ligues 1 et 2, adopté le 17 septembre par l'AGEx de la FAF et qui prendra effet à partir de la saison 2019/2020, ne serait pas indiqué pour sauver le professionnalisme, même en réduisant le nombre d'équipes de 32 à 18. Pour permettre au département ministériel de la Jeunesse et des Sports d'avoir plus de visibilité sur l'application du professionnalisme qui continue à être décrié depuis son instauration en 2010, sous Mohamed Raouraoua, ancien président de la FAF, un rapport a été demandé en juillet écoulé à la FAF par le MJS, rapporte l'APS.

### Ligue 1 professionnelle à 18 équipes

Pour « atténuer » l'impact économique lié à ce mode de gestion, l'assemblée générale de la FAF avait adopté en septembre 2019 une nouvelle formule basée sur une seule Ligue 1 professionnelle à 18 équipes, « cela n'est possible si les clubs se soumettent au cahier des charges pour pouvoir bénéficier d'une licence ».

Dans certains pays, le sport spectacle est un business comme un autre et les acteurs économiques y investissent afin de créer de la valeur financière. Les clubs sont malades de leurs coûts car aucun gain de productivité n'a pu être réalisé par les clubs alors que les salaires des joueurs ont littéralement explosé. Avons-nous d'abord des clubs professionnels qui ont quelques produits à proposer ? Les clients des clubs, les supporters représentent la dernière source de valeur dans l'économie du football professionnel. Les clubs ne s'engagent pas dans l'utilisation des outils du marketing expérimental pour développer les recettes liées au merchandising et en essayant de faire en sorte que le stade devienne un lieu de vie.

Enfin, « le football professionnel est un métier où la finalisation est complexe, où la gouvernance est plurielle et le risque intrinsèque à l'activité ».

**H. Hichem**

### A voir

■ Canal + Sport : Wolverhampton - Manchester City à 20h15

■ BeIN Sports 2 : Milan AC - Bologne à 19h45

## La Der

### La Fécafoot confirme le match amical face à l'Algérie aux Pays-Bas

Le secrétaire général de la Fédération camerounaise de football Benjamin Didier Banlock, a confirmé samedi la programmation d'un match amical face à l'équipe nationale d'Algérie aux Pays-Bas en octobre prochain, soulignant que la date et la ville hôte n'ont pas été désignées. « Nous nous sommes entendu à jouer ce match aux Pays-Bas, ça pourrait changer, mais l'idée est d'utiliser la fenêtre d'octobre pour commencer à préparer nos équipes pour les échéances à venir. Je ne peux pas dévoiler la date et le lieu de cette rencontre, mais je vais en dire plus une fois que les choses vont s'officialiser. Pour le moment, l'accord de principe a été trouvé. Maintenant, il y a des détails opérationnels à régler, c'est aux organisateurs de ce match de se pencher », a dé-

claré le SG de la Fécafoot, sur les ondes de Radio Algérie internationale. Inactive depuis novembre 2019 en raison de la pandémie de coronavirus, l'équipe nationale reprendra du service en novembre prochain avec la double confrontation face au Zimbabwe, comptant pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> journées des qualifications de la CAN-2021. Dans sa quête de défense du titre continental, l'Algérie a bien entamé la campagne qualificative de la CAN-2021, en alignant deux victoires de rang en novembre 2019 : à Blida face à la Zambie (5-0) et à Gaborone devant le Botswana (1-0). « Le Covid-19 a considérablement limité le déplacement des uns et des autres, car il y a des endroits classés rouges », a ajouté le SG de la Fécafoot, répondant à une question sur les restric-

tions imposées en Europe en raison du Covid-19. Avant de poursuivre : « Deux grosses pointures du continent africain qui vont s'affronter. Une très belle coïncidence que ces deux équipes vont se retrouver à se préparer dans le même endroit, un concours de circonstances. Entre le champion d'Afrique 2017 et 2019, ce sera un match de champions. L'Algérie est une grande nation de football, je pense que nous allons assister à un très beau spectacle, ce sera très plaisant à regarder », a-t-il conclu. Le Cameroun, pays hôte de la CAN-2021, reportée à 2022, affrontera le Japon le 9 octobre à Utrecht (Pays-Bas). Un éventuel match face à l'Algérie devrait avoir lieu le 12 ou 13 octobre.